



**HAL**  
open science

## ”L’affaire Cécillon”. Un grain de sable dans la mécanique sociale du monde rugbystique français

Sébastien Fleuriel, Joris Vincent

### ► To cite this version:

Sébastien Fleuriel, Joris Vincent. ”L’affaire Cécillon”. Un grain de sable dans la mécanique sociale du monde rugbystique français. Excellences sportives. Economie d’un capital spécifique, Editions du Croquant, pp.181-200, 2010, 9782914968706. halshs-01158045

**HAL Id: halshs-01158045**

**<https://shs.hal.science/halshs-01158045>**

Submitted on 29 Nov 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## « L'affaire Cécillon »

### Un grain de sable dans la mécanique sociale du monde rugbystique français

SÉBASTIEN FLEURIEL  
JORIS VINCENT

*« C'était ça qui était bien au rugby, chacun pouvait y trouver sa place, le trapu taciturne comme l'échalas expansif.[...] Dans ce sens, Benoît aimait à dire que, de tous les sports collectifs, le rugby était de loin le plus démocratique. »<sup>1</sup>*

Si la presse s'est saisie du procès de Marc Cécillon avec autant d'empressement au point d'en constituer une affaire, c'est sans doute que tous les « ingrédients » se trouvaient réunis pour caractériser un aspect assez méconnu de la carrière des sportifs, à savoir celui de la sortie du dispositif de performance et régulièrement résumé sous les vocables de reconversion des sportifs de haut niveau. Dans cette perspective, alcoolisme, délitement de la vie familiale et sociale auraient implacablement conduit à la violence conjugale symbolisant en définitive toutes les difficultés de l'après carrière, envisagé comme une sorte de chaos où le sportif se trouve mis en demeure de gérer la fin de la gloire (encadré 1). Ce faisant, la couverture médiatique du procès de Marc Cécillon n'échappe pas à l'expression d'un pathos qui exacerbe notoirement l'idée selon laquelle le sportif de haut niveau ne connaît jamais que deux états : celui de champion à l'acmé de sa gloire puis celui de sportif déchu<sup>2</sup>. En médiatisant l'affaire, la focale par laquelle la presse a choisi de traiter la question a privilégié le thème de la reconversion des athlètes de haut

1. Dessaint, Pascal. 1999. *Du bruit sous le silence*. Paris: Payot & Rivages, p. 93.

2. Déchéance d'ailleurs fortement suggérée par l'idée du colloque organisé par l'université sportive d'été (USE) sous l'intitulé « Le crépuscule des Dieux : issue fatale ou maîtrisée ? », Fleuriel, Sébastien. 2004. L'impensable reconversion des athlètes de haut niveau. *Les cahiers de l'université d'été* (17):159-165.

niveau, beaucoup plus que le fait divers singulier auquel ce type de meurtre donne lieu habituellement.

Cette vision dualiste de la condition de sportif, où se trouvent polarisées à l'excès la réussite idyllique du rugbyman pendant sa carrière sportive puis sa déchéance quasi inéluctable, fait oublier un aspect essentiel qui permettrait de mieux penser ce que recouvre sociologiquement la « reconversion des sportifs de haut niveau », à savoir la trajectoire sociale globale dans laquelle vient s'enchaîner la période de réussite sportive. Car en effet, ne jamais rappeler que les conditions de sortie sont en réalité le produit d'une trajectoire à penser dans son ensemble, revient à laisser croire que la reconversion n'est jamais qu'un moment, certes critique, d'une carrière affranchie de tous les déterminants sociaux, qui viennent pourtant peser durablement sur celle-ci. Faire de la reconversion, le simple résultat spontané de l'après carrière sportive et déconnecté de toute réalité extra-sportive, revient à faire abstraction de toutes les ressources qui conditionnent expressément ce moment et qui sont étroitement en prise avec toutes les structures sociales qui sous-tendent les pratiques sportives. A titre d'exemple, on ne saurait manquer de remarquer que la reconversion et la réussite économique d'un Serge Blanco, ou d'un Franck Mesnel, font assez largement écho à des dispositions affairistes acquises dans la durée qui font apercevoir que leur entreprise est bien plus le résultat d'opportunités parfaitement orchestrées que de pures improvisations entrepreneuriales. *A contrario*, on saisit avec quelle naïveté les dirigeants du rugby ont pu tenter de reconvertir Marc Cécillon, pâtissier de formation, dans un univers, celui des affaires, qui lui était proprement étranger.

L'objectif ne consiste cependant pas à déterminer les responsabilités des uns comme des autres, pas plus que d'ajouter une couche aux analyses les plus simplistes et les plus pathétiques pour tenter d'expliquer un acte par ailleurs tout à fait inouï. Il s'agit plutôt de réfléchir sur ce que « cette affaire » dans son ensemble révèle du monde rugbyistique, des débats qui s'en suivirent, ainsi que de la manière dont est envisagée la réussite et la reconversion des joueurs dans ce contexte. Car au fond, ce qui interroge le plus, c'est que Bernard Lapasset, président de la fédération française de rugby (FFR), et Serge Blanco, prési-

dent de ligue nationale de rugby (LNR), Serge Simon, président du syndicat des joueurs professionnels (Provale), aient pu être appelés à s'exprimer dans une affaire dont les faits leur échappaient totalement (encadré 1). Comme une lame de fond, le geste de Marc Cécillon a fait ressurgir avec une redoutable violence la plupart des contradictions et des tensions qui traversent le rugby depuis une dizaine d'année. Que celles-ci soient la cause ou non du drame (comme a tenté de le suggérer sa défense), elles ont dans tous les cas eu pour conséquences de confronter l'angélisme des dirigeants du rugby français au vide notoire qui caractérise les politiques de « reconversion » des sportifs<sup>3</sup>.

#### ENCADRÉ 1 : CONSTRUCTION MÉDIATIQUE DE L'AFFAIRE ET STRATÉGIE DE LA DÉFENSE

La constitution du procès de Marc Cécillon et du drame qui en est à l'origine en affaire doit à l'étroite collusion d'intérêts entre logique de médiatisation et stratégie de la défense qui, pour des raisons différentes mais complémentaires, ont cherché à extraire le personnage du fait divers traditionnel (c'est-à-dire un meurtre passionnel sur fond de jalousie et d'alcoolisme). Par un effet de dépersonnalisation visant à déresponsabiliser partiellement l'auteur des faits, le procès est en effet progressivement devenu celui d'un sportif en reconversion ainsi que des institutions rugbyistiques en charge de ces questions. L'audition des représentants les plus médiatiques du rugby français, soit le président de la fédération française de rugby (FFR) Bernard Lapasset, le président de la ligue nationale de rugby (LNR) Serge Blanco, du président du syndicat des joueurs professionnels (Provale) Serge Simon, de Jo Maso (manager de l'équipe de France) prennent cours dans cette logique : médiatiser le procès pour mieux souligner la déchéance du Héros sportif et symbole de l'institution, en fin de carrière, et non celle de l'individu. Ce faisant, il est insidieusement suggéré que la transition entre amateurisme et professionnalisme reste la principale responsable des maux du rugby par la déshumanisation qu'elle a engendrée, et que les institutions, conscientes de leur responsabilité, ont désormais corrigé le problème : « Il a été victime du passage du rugby amateur au rugby professionnel. Il y avait

3. Même si le syndicat des joueurs Provale a signé une convention de collaboration avec la société ADDECO pour proposer des plans de formation aux rugbymen de l'élite professionnelle, le 5 décembre 2005.

## Marc Cécillon, la lente dérive d'un rugbyman déchu devenu meurtrier

GRENOBLE

ENVOYÉE SPÉCIALE

Comme on lui demandait d'essayer le micro installé devant lui, Marc Cécillon a soufflé : « Euh, bonjour tout le monde. » Puis il s'est rassuré et on ne l'a plus guère entendu. « Je suis pas très fort en français et j'ai dit mal à m'exprimer », a-t-il dit. De la mort de sa femme Chantal, atteinte par plusieurs balles de 357 Magnum tirées à bout portant un soir d'août 2004 où il était ivre, Marc Cécillon va devoir répondre, seul, devant la justice. S'expliquer, aussi, devant ses deux filles âgées de 26 et 24 ans, assises au côté de la famille de leur mère sur les bancs des parties civiles. Depuis les faits, elles ont refusé de le revoir et, à l'audience, elles ne lèvent pas les yeux sur lui.

Au premier jour de sa comparution devant la cour d'assises de l'Isère, lundi 6 novembre, c'est pourtant un autre procès qui a été instruit. Celui du sport de haut niveau d'un univers arc-bouté sur ses mythes qui n'a pas su ou pas voulu voir la lente déchéance de l'ancien international de rugby, héros de la pelouse devenu pilier de bistrot. Cités par la défense, ils sont tous venus, les anciens

joueurs, entraîneurs ou présidents de club. Les silhouettes se sont alourdies, les cheveux ont blanchi et, en entrant dans la salle d'audience, ils posent sur l'homme en costume sombre, chemise blanche et cravate bleue assis dans le box, le même regard de remords et de tristesse mêlés. De Marc Cécillon, ils sont unanimes à retenir « le chic type exemplaire, solide », le champion exceptionnel sélectionné quarante-six fois en équipe de France qui a refusé « les points d'or que lui proposaient les clubs du monde entier » pour rester fidèle à celui de sa ville, le beau gars à la gueule de John Wayne qu'on surnommait le « cow-boy », le taiseux chaleureux dont ils ont accompagné la carrière. « Ce colosse, on ne pouvait pas imaginer qu'il allait mal, que c'était grave », dit Alain Revol, l'un des anciens entraîneurs du club de Bourgoin-Jallieu.

Bien sûr, il y avait les « rumeurs » qui racontaient les bagarres et les beuveries de Marc Cécillon depuis qu'il avait quitté, plein d'amertume, le CSBJ pour rejoindre le club de Beauraupaire, en deuxième division. « On a tous un peu fermé les yeux sur ces rumeurs parce que c'était Marc Cécillon et qu'on pensait que ça n trait pas

existe des outils pour aider à la reconversion. A l'époque, il n'y en avait pas », poursuit-il. Serge Simond est plus cru : « Le monde du sport est un milieu qui a beaucoup de mal à admettre qu'un champion puisse avoir des difficultés psychologiques. Comme si c'était contre nature. » L'ancien joueur, qui a présidé le syndicat des joueurs professionnels, en sait quelque chose. Médecin de formation, il dirige désormais un centre spécialisé dans les psychopathologies liées au sport. A la barre, il décrit « la mort sociale » que représente, dans la vie d'un sportif, l'arrêt de la compétition. Un « trou d'air » qui, avec des troubles dépressifs, est susceptible d'entraîner de fréquents comportements d'addiction à la drogue ou à l'alcool.

Avec Chantal, Marc Cécillon était marié depuis vingt-quatre ans. Pendant les années de gloire, elle avait vécu dans l'ombre et élevé les deux filles du couple, supporté les frasques des troisièmes mi-temps. Sa carrière à lui s'était arrêtée, elle avait, de son côté, obtenu un diplôme de secrétaire médicale et trouvé du travail chez un gynécologue lyonnais. De la chute du colosse, elle était le seul vrai témoin. ■

PASCALÉ ROBERT-DIARD

## DISCOURS ET IDÉALISATION D'UN RUGBY D'AUTREFOIS

### La démocratie des corps

La cause implicitement suggérée de la descente aux enfers vécue par Marc Cécillon est revenue de manière récurrente sur les transformations récentes qui ont structurellement affecté le rugby de haut niveau depuis son passage officiel au professionnalisme en 1996. En résumant à l'excès le propos, Cécillon s'est très exactement trouvé à la charnière entre un rugby dit traditionnel de type familial et villageois et un rugby dit moderne et métropolitain dorénavant tourné vers le spectacle et son marché<sup>4</sup>. En d'autres termes, le joueur aurait été la victime emblématique du changement de régime qui aurait largement contribué à l'éviction définitive d'une sorte de rugby familial et paternaliste dont les fonctions hautement protectrices et intégratrices auraient justement permis d'éviter l'anomie délétère dont Cécillon a été atteint. C'est donc ici le procès du professionnalisme qui ressurgit de manière larvée pour mieux en condamner les effets, avec notamment la disparition d'un rugby de terroirs où chacun pouvait trouver sa place. Cependant, le tournant professionnel du rugby après la coupe du monde de 1995 n'a pas concerné exclusivement la France, c'est un mouvement international qui a aussi (et d'abord) touché les nations les plus réputées dont l'Australie, la Nouvelle Zélande, l'Afrique du Sud et le Royaume Uni et face auquel la France n'a pas pu résister longtemps sous peine de voir fuir ses meilleurs joueurs<sup>5</sup>. S'agissant donc d'une évolution perçue comme quasi inéluctable, elle contribue en même temps qu'elle est déplorée, à dédouaner

4. Nous revenons sur cette opposition entre tradition et modernité dans une autre livraison : Fleuriel, Sébastien, Joris Vincent. 2007. A profound mutation : The advent of professional rugby in France. *The International Journal of the History of Sport* 24 (1):35-48.

5. Sur les conditions de ce passage, Fleuriel, Sébastien. 1997. Formes de résistance à l'emprise économique sur le sport : un « esprit national » face au marché mondial. *Lendemain* 22 (88):27-38.

tout aussi implicitement les dirigeants de leurs responsabilités face à la question de la reconversion des joueurs dans la mesure où le système antécédent est supposé avoir fait ses preuves.

Le travail d'idéalisation d'un rugby traditionnel et familial a continuellement été entretenu relayé dans les discours par la fiction d'une pratique certes exigeante au plan physique mais intrinsèquement ouverte à toutes les conformations morphologiques, psychologiques, et aussi sociales comme se plaisait à l'affirmer un haut dirigeant de l'époque lors d'un entretien approfondi :

« La famille du rugby, c'est quelque chose de tout à fait particulier, Dieu sait qu'on est des gens..., on s'engueule, on peut être virulent, on peut être méchant, mais on se retrouve toujours autour du jeu, et ça c'est le reflet de ce sport qui est... Qui représente dans sa pratique, pratiquement la société humaine hein, il y a des grands, il y a des petits, il y a des gros, il y a des minces, il y a des cons, il y a des types super intelligents, il y a des rusés, il y a des calculateurs, il y a des profiteurs, il y a... Il y a au contraire des gens qui sont d'un altruisme phénoménal, bon tout ça, c'est... Au rugby, on retrouve la solidarité, la composition du groupe humain tel qu'on peut le prendre dans une entité..., je ne sais pas moi, à la ville, enfin bon, en terme de dynamiques de groupe, c'est certainement le rugby qui représente le reflet de ce qu'est la société humaine. Voilà. C'est pour ça que ça me plaît. On a des solidarités à toute épreuve, avec d'énormes conflits, c'est évident. Mais malgré tout ça, on se retrouve au rugby, on a des racines qui sont d'ailleurs, qui s'expliquent très bien, qui sont des racines essentiellement rurales et universitaires, on est issu de ces deux milieux. Je ne sais plus qui disait ça, je crois que c'est Antoine Blondin qui a dit ça, le rugby, c'est la foi, l'espérance et la charité. La foi, c'est les avants parce qu'il faut gagner le ballon, bon il n'y a pas besoin intellectuellement, et encore que maintenant, ça change beaucoup, il faut de la force, de la ruse, et il ne faut pas être con, il faut une intelligence primaire et réaliste, tout à fait réaliste. L'espérance, c'est les demis, c'est le demi de mêlée, et le demi d'ouverture, parce qu'ils attendent le ballon qui est gagné par ce groupe d'avant. Et ils vont décidé du lancement de jeu de toutes les transformations de mouvement, etc., donc on attend beaucoup d'eux. Et puis la charité, c'est les gens de derrière qui essaient d'exploiter

le surnombre, le deux contre un, etc. Voilà. Et bien, ça c'est un petit peu le reflet de la constitution des groupes humains. Et puis après sur le plan de l'anthropologie, de la morphologie, le rugby est ouvert à tout le monde, tout le monde : le petit, le grand, au lent, au rapide, donc ça aussi, c'est quelque chose d'important. Certains ont voulu transformer notre rugby en football américain, et bon, ce n'est pas possible, c'est vrai qu'on pourrait mettre tout le monde dans le même moule, et dire le rugby à XV sera fabuleux le jour où tout les mecs vont faire deux mètres, courront le 100 mètres en 12 secondes, auront 80 centimètres de détente verticale, etc. Et bien, non, non. Non ! En rugby, non, parce qu'il y a cette notion de combat, de collectif de lignes, les avants ce ne sera jamais pareil que des trois quarts ! Un demi de mêlée, il va être intelligent, il va avoir des qualités de perception qui sont différentes que celles d'un pilier. Ça ne veut pas dire que le pilier soit con, attention, mais la spécificité du rôle est très importante. Moi, personnellement, je suis contre l'uniformité dans la construction des individus pour jouer au rugby. Je suis pour la différence. Il faut que cette différence perdure ! Voilà. »<sup>6</sup>

Ce discours n'est par ailleurs pas une représentation fantasmée de seuls dirigeants, il est également intériorisé dans une aussi large mesure par les joueurs eux-mêmes selon des modalités quasi analogues :

« Le plus grand ou le plus gros a besoin du plus petit et du plus maigre quoi. Pourquoi ? Parce que le rugby est un sport où on a besoin de tous les gabarits, du grand, du maigre, du gros, du petit, du moyen, parce que chacun avec ses qualités naturelles va apporter quelque chose de bien dans l'équipe et dans ce sport, et l'autre à côté va exploiter peut-être... le petit va exploiter ce que fait le grand quoi. C'est ça qui est bien. Personne n'est laissé sur le côté.<sup>7</sup> »

A bien des égards, le rugby se réclamait ainsi à l'image d'une société composite et diffractée. La métaphore sportive ne se cantonnait pas à la simple analogie, elle se voulait para-

6. Entretien du 26 septembre 1995 avec le directeur technique national (DTN) de la fédération de rugby.

7. Entretien du 26 septembre 1995 avec un sélectionné international du moment.

bole réalisatrice d'un projet de société offrant une place et une chance à toutes les différences dont chacun est l'incarnation. Par métonymie, la démocratie des corps<sup>8</sup> prétendait à la démocratie tout court en associant les compétences physiques exigées selon les différents postes de jeu aux qualités sociales supposées des joueurs qui les occupaient. Au rugby, l'ouvrier et le cadre, le paysan et l'universitaire, en dépit des univers sociaux susceptibles de les tenir à distance, étaient supposés pouvoir s'entendre au sein d'une même famille. Par extension, trouver une place dans le système de jeu assurait de trouver une place dans la vie plus généralement, dans la mesure où cette famille faisait jouer tous les ressorts du réseau local ainsi qu'une solidarité sans faille pour protéger ses sujets de tous les coups du sort :

« Grâce au rugby, on peut avoir une promotion sociale. Promotion sociale, je dis promotion sociale, c'est-à-dire... Moi, à un moment donné, j'étais moniteur de sport, j'avais fait le tour de la question, je m'embêtais, et à un moment donné, il faut... j'avais une femme, un enfant, il me fallait plus de stabilité dans le travail. J'ai demandé au club, le club a fait toutes les démarches nécessaires, et me voilà à un poste à responsabilités. [...] Les joueurs, quand ils changent de club, ils ne demandent pas d'argent, ils demandent plus à avoir un travail, pour eux, pour leur femme, être bien dans leur vie privée. [...] Je me dis que quelque part je suis privilégié. Avoir la possibilité d'avoir du travail, de faire un sport de haut niveau, et avoir une famille et être bien dans tout ça. »<sup>9</sup>

### *Un régime de concession asservissant*

La contrepartie de la vision idéalisée à l'excès d'un rugby d'antan familial et intégrateur implique une révolution de point de vue qui fait de la relation quasi symbiotique entre joueurs

8. Sur la question de la démocratie dont le corps peut se prétendre porteur, on pourra se reporter au travail de Pierre-Emmanuel Sorignet au sujet des auditions des danseuses contemporaines dont le degré de sélectivité continue de fonctionner selon les standards de la beauté féminine en dépit de tous les discours sur l'ouverture de la danse à contemporaine à tous les corps. Sorignet, Pierre-Emmanuel. 2004. Etre danseuse contemporaine : une carrière "corps et âme". *Travail, Genre et Sociétés* (12):33-52.

9. Entretien du 26 septembre 1995 avec un sélectionné international du moment.

et clubs une parfaite anomalie contribuant à placer les premiers en situation d'étroite dépendance vis-à-vis des seconds quand cela aurait dû en fait être le contraire. Alors que dans le monde du travail classique, un salarié ne doit, en principe, rien d'autre à son employeur que son travail, le joueur de rugby, qui déjà fournissait une prestation sur le terrain, devait par ailleurs tout à son club, et ce jusque dans la plupart des avantages en nature fournis par celui-ci (voiture, appartement, travail). Ce dispositif, informel par définition, et distillé à discrétion par les dirigeants, asservissait efficacement les joueurs en les plaçant dans un régime où chaque avantage se présentait comme un don gracieusement concédé par le club. De la sorte, ce n'était jamais les joueurs qui faisaient le club, mais bien l'inverse au point d'amener parfois le joueur à s'estimer chanceux de disposer d'un talent, sans pouvoir imaginer que le club ou l'équipe de France étaient tout aussi chanceux de pouvoir exploiter ce même talent.

« Je leur dois beaucoup. Le rugby, ça représente ma vie. Quand on dit le rugby, c'est l'école de la vie, c'est exactement ça puisque ce que j'ai vécu en sept ans au rugby, je pourrais le rencontrer dans toute ma vie, c'est-à-dire le haut et le bas, des moments de gloire et des moments de déception, de moment de blessure et de déprime, donc c'est exactement ce qui se passe dans la vie, donc c'est une bonne école, donc on est préparé pour ça, pour affronter tout ça plus tard. Moi j'ai la chance de connaître ce sport à qui je dois beaucoup, et je dirais que le rugby m'a permis de connaître beaucoup de choses, beaucoup de choses, je dis que je suis quelqu'un de chanceux.

— *Vous devez beaucoup, ça veut dire quoi ?*

— Je dis que s'il n'y avait pas eu le rugby, j'aurais eu une vie beaucoup plus difficile, et j'aurais... si je n'avais pas percé dans le monde du rugby, si je n'avais pas connu l'équipe de France et tout ça, j'aurais patiné un peu dans la vie. Donc ce que j'ai vécu en sept ans, j'aurais pu le vivre en trente cinq ans ou quarante ans. Donc ça a beaucoup accéléré et ça m'a appris beaucoup. J'ai trouvé un équilibre grâce au rugby, grâce à cette ville, donc j'espère continuer sur ce chemin. »<sup>10</sup>

10. Entretien du 26 septembre 1995 avec un sélectionné international du moment.

Le rugby d'antan, rural, familial et par là, protégé des assauts du marché du spectacle sportif, renvoyait donc corrélativement à une structure excessivement paternaliste maintenant ses sujets dans un régime de servitude profonde où la notoriété locale et les avantages qui en découlaient remplaçaient notoirement le bulletin de salaire (encadré 2). Et la violence sourde qu'imprimait ce rapport d'inféodation ne souffrait aucune manifestation tant l'illusion de l'intégration parfaite du joueur sur le terrain comme dans la vie, largement entretenue grâce la troisième mi-temps en masquait toute la réalité<sup>11</sup>. Érigée en vertu cardinale d'une manière d'être rugby, cette troisième mi-temps devient ainsi l'indicateur tangible de l'inévitable passage de la tradition où l'amateur se qualifiait par les interminables bringues accumulées d'un match à l'autre, à la modernité où le professionnel se caractérise désormais par le salaire encaissé chaque mois. Pour rompre avec cette vision qui pose que l'essentiel du rugby se joue dans les nouveaux rapports qu'il entretient à l'économie, il convient peut-être d'apercevoir plus simplement que le rugby d'élite français (mais aussi international) était un genre de marché du travail clandestin devenu de fait autorisé. S'il est tentant d'imaginer que la simple autorisation au professionnalisme a suffi à produire l'adaptation spontanée des clubs français à la nouvelle économie, il semble néanmoins plus juste d'apercevoir que ces clubs n'ont rien fait d'autre que de rendre manifeste un savoir-faire et des pratiques depuis longtemps acquis dans la discrétion. Emplois plus ou moins fictifs dans les mairies ou auprès des sponsors, indemnités d'entraînements et de matchs, prêts accordés par les clubs pour financer des « affaires commerciales » sont venus constituer un ensemble de prédispositions à un rugby dit professionnel.

On saisit dès lors que Marc Cécillon, ce « cow-boy » de la France rurale<sup>12</sup>, qui avait si bien su se trouver une place dans le jeu sans parvenir cependant à s'en trouver une en dehors, ait plongé la famille rugbystique dans le plus grand désarroi : il anéantissait en actes, et de la manière la plus violente qui soit, le

11. Fleuriel, Sébastien, Schotté, Manuel. 2008. *Sportifs en danger. La condition des travailleurs sportifs*. Bellecombe-en-Bauges: Les éditions du Croquant.

12. Surnom qu'on lui prêtait selon la presse, voir « Marc Cécillon, la lente dérive d'un rugbyman déchu devenu meurtrier », *Le Monde* du 8 novembre 2006, p. 14.

mythe que le rugby français se racontait depuis des années, celui d'une intégration sportive, et par conséquent sociale, parfaitement régulée et maîtrisée. Et ce n'est sans doute pas un hasard si Cécillon s'interrogeait lors de sa défense sur les effets mêmes de cette intégration par trop idéalisée : « C'est vrai qu'à Bourgoin, tout m'était acquis. J'avais plus rien à prouver. Ailleurs, j'aurais peut-être été plus compétiteur. » Ce à quoi l'avocate générale avait répondu : « Vous avez choisi de rester sur un terrain conquis où on fait sa loi et où personne ne dit rien. Où on peut conduire quand tout le monde sait que l'on est saoul. »<sup>13</sup>

#### ENCADRÉ 2 : LA DÉCOUVERTE DU BULLETIN DE SALAIRE

L'ouvrage des journalistes Jean-Pierre Dorian et Thierry Magnol, *L'argent secret du rugby* revisite assez typiquement les mutations du rugby d'élite français à l'aune de sa professionnalisation en 1996<sup>14</sup>. On y découvre en outre que les valeurs qui font le rugby en France (humaniste et « reconnu pour sa générosité, ses extravagances » peut-on lire en quatrième de couverture) résisteront en définitive à l'intrusion des logiques d'argent « tant qu'il y a aura trois mi-temps », titre éloquent de leur conclusion dans la mesure où il se réfère à une pratique festive traditionnelle, prétendue en déperdition par les détracteurs de la professionnalisation. Leur exploration d'un rugby des affaires tourné vers la rentabilité économique de son spectacle fait le détour par un entretien auprès de Fabien Galthié, ancien rugbyman international ayant connu les deux périodes, avant et après la professionnalisation. Loin d'encenser le rugby des terroirs et de stigmatiser l'avènement du rugby open, le joueur rappelle avec nuance que la nostalgie du rugby d'antan a pour corollaire la glorification d'un régime paternaliste opposable en tout point à une culture formelle du travail symbolisée ici par la découverte du bulletin de salaire en... 1995 !

« Quelle est, pour vous, la différence fondamentale entre rugby d'hier et d'aujourd'hui ?

— Avant le rugby pouvait vivre caché. On parlait d'aide à l'insertion à l'époque. On te donnait un job, on aidait ta famille, le boucher-charcutier du coin te reconnaissait, t'aimait, te chérissait et c'était le top. [...] Auparavant, on vivait en vase clos. On faisait carrière dans un seul club ; on grandissait

13. Lu dans « Après le drame, la ville était pétrifiée », *Le Monde* du 12 novembre 2006.

14. Magnol, Thierry, Jean-Pierre Dorian. 2003. *L'argent secret du rugby*. Paris: Plon.

avec lui et, si tout allait, lui, grandissait avec nous. [...] Après 1995, on a reçu des feuilles de salaire ! C'est à la fois dérisoire et essentiel. Depuis ce jour, plus du tout, ou de moins en moins, d'avantages en nature. A moins qu'ils ne soient stipulés sur un coin du contrat. »<sup>15</sup>

## LA COMBINAISON PATHOGÈNE DES HANDICAPS

### *La production d'une figure locale*

Si les conditions de sortie d'un joueur sont le produit d'une trajectoire à penser dans son ensemble, il semble légitime d'analyser la construction identitaire de Marc Cécillon au cours de sa carrière internationale. Son histoire à la fois spécifique et commune aux contraintes du sport de haut niveau, est à même de montrer le difficile processus d'identification dans cet univers rugbystique. Si le statut d'international suppose la capacité à assumer l'instabilité issue de la concurrence sportive, la trajectoire de Marc Cécillon met en évidence des facteurs accentuant les conditions de cette instabilité<sup>16</sup>.

La reconnaissance tardive du joueur sur la scène internationale et le contexte dans lequel celui-ci est nommé capitaine sont de nature à entretenir une grande fragilité. Partagé entre une identité attribuée par son environnement, celle héritée de son histoire familiale et une identité attendue par rapport à son nouveau statut d'international<sup>17</sup>, Marc Cécillon termine sa carrière sportive sur beaucoup d'incertitudes, quand elle aurait dû s'achever dans la sérénité.

Identifié comme un excellent et valeureux joueur de club, Cécillon incarne le parfait modèle du rugbyman attaché à la

culture de son club qu'il n'est censé quitter sous aucun prétexte. Il s'identifie pleinement à cette culture filiale où il reçoit les dividendes propres à son attachement et à son investissement, et aucune offre, mêmes les plus sérieuses ne l'a conduit à changer de club. Par ailleurs, les journalistes entretiennent le modèle l'enracinement au club en décrivant le joueur comme le garant des valeurs traditionnelles et familiales du rugby<sup>18</sup>. Son image médiatique est associée à celle d'un joueur qui se sacrifie dans le jeu comme dans sa carrière pour le bénéfice du groupe et du club, quelqu'un qui sait refouler ses intérêts propres après ceux du collectif.

Si les médias cultivent l'image d'un joueur fidèle, c'est aussi en référence à sa trajectoire sociale et familiale qui en fait un joueur de condition modeste (issu de parents ouvriers) détenteur d'un capital corporel remarquable et peu enclin à mener de longues études. Sa réussite sportive consacre ainsi une figure locale, réputée timide, vaguement bagarreur en vertu de son capital physique, pâtissier de formation, devenu depuis éducateur sportif, replié dans sa campagne et vivant à la manière d'un fermier moderne<sup>19</sup>. En bref, quelqu'un qui a su rester simple et modeste en dépit de sa notoriété sportive.

### *Un anti-héro à l'international*

Au plan de sa carrière internationale, qui survient tard<sup>20</sup>, il ne bénéficie pas, à l'image des jeunes internationaux, du même temps de maturation pour vivre et construire complètement sa situation de joueur d'élite. Il n'a pas été initié, de la même manière, par les plus anciens qui forment les plus jeunes à la vie de l'équipe de France<sup>21</sup>. En prodiguant leurs conseils à tous les plans (sportif, professionnel, etc.), les plus expérimentés participent en effet

15. Extrait de Magnol, Thierry, Jean-Pierre Dorian. 2003, op. cit., pp. 47-49.

16. Pour objectiver à minima cette trajectoire, nous avons pris le parti d'exploiter un corpus d'articles de presse spécialisée (*Midi Olympique*) parus à la période critique de la carrière de Marc Cécillon en 1992 quand il est désigné capitaine de l'équipe de France. Ce choix se justifie, d'une part, parce qu'il nous est apparu que c'est bien à ce moment là, en amont, que s'est infléchi durablement la carrière du joueur ; d'autre part parce que ce genre presse, reconnu dans le microcosme, a largement participé à l'assignation d'une identité fortement sclérosante pour le joueur.

17. Dubar, Claude. 1995. *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*. 2ème ed. Paris: Armand Colin.

18. Il est en effet décrit comme « L'homme d'un seul club », Larribe, Francis. 1992. L'homme d'un seul club. *Midi Olympique*, 12 octobre 1992, p. 9.

19. C'est le portrait qu'en fait notamment le journaliste Francis Larribe sous le titre éloquent : 'Le cow-boy de la pub, c'est lui !', *Midi Olympique*, op. cit., p. 9.

20. Marc Cécillon connaît sa première sélection (le 20 février 1988) à 28 ans, dans un groupe tricolore où les joueurs de sa génération (1956-1960) possèdent déjà une moyenne de 30 sélections. Serge Blanco et Pierre Berbizier ont tous les deux 29 ans et comptent respectivement 58 et 39 sélections, tandis que Laurent Rodriguez, 27 ans, (partenaire de la troisième ligne) a déjà été sélectionné 38 fois.

21. Sur cette question, voir le texte de Nicolas Lefevre supra.



à la construction de la communauté des joueurs internationaux, cependant « [Cécillon] n'a pas eu cette possibilité. Il est arrivé en fin de carrière et ne pouvait plus progresser »<sup>22</sup>. Or, le travail de filiation, de nature quasi initiatique, marque une étape importante pour que le novice puisse s'accomplir dans la communauté, et Cécillon ne le connaîtra jamais<sup>23</sup>. Dans un premier temps (jusqu'au tout début de 1990) il cherche donc surtout à consolider sa position d'international. Reconnu dans le championnat national, il a en effet longtemps souffert en silence de l'ignorance des sélectionneurs<sup>24</sup>. Aussi s'agit-il de vivre enfin une « partie de sa jeunesse volée »<sup>25</sup> indépendamment de toute réflexion ou spéculation sur sa carrière et son éventuelle reconversion.

C'est en définitive en anti-héro<sup>26</sup>, fidèle à l'envi à son enracinement local, que Marc Cécillon endosse le rôle d'international. L'histoire aurait pu s'arrêter là. Et la prophétie qu'un journaliste formulait sous la forme incantatoire d'un « Quand sonnera la fin de sa carrière internationale, il partira comme il est venu : sans faire de bruit »<sup>27</sup> aurait peut-être pu se réaliser.

C'était cependant sans compter sur sa nomination en qualité de capitaine en 1991 qui vient perturber définitivement l'équilibre initial. En devenant l'homme de Pierre Berbizier,

22. Spanghero, Walter. 1992. On l'a utilisé trop tard ... « *Midi Olympique* du lundi 12 octobre 1992, p. 9.

23. Sur cet aspect initiatique, un ancien joueur international de la même époque rapporte par exemple les propos suivants : « Quand je suis arrivé en équipe de France, [nom d'un ancien joueur] avait 32 ans, moi j'avais 21 ans, je ne le connaissais pas du tout, je le connaissais par réputation bien sûr, à la télé et tout ça. La première qu'il m'a dit, dans les vestiaires avant de rentrer, il m'a dit : moi, je suis à la fin de ma carrière, toi tu arrives, ça me ferait tout simplement chier de garder un mouvement souvenir de toi. Donc je veux dire, c'est un moyen de motivation extraordinaire, j'avais pas envie que ce mec parte, parce que c'était son dernier match. Et moi aussi, ça m'aurait fait chier que ce mec parte avec un mauvais souvenir de moi. Donc c'est des mots qu'il a lâchés, et j'ai fait qu'un match avec lui, mais maintenant on est les plus grands potes sur terre. » Entretien du 26 septembre 1995.

24. Marc Cécillon cité par Billet, Yves. 1992. Un capitaine en bleu ciel et grenat. *Rugby Magazine*, juillet 1992, p. 64.

25. « Cela ne m'empêchera pas de dire qu'il n'a pas été réglo avec moi ... J'ai tout de même l'impression qu'il m'a volé un peu ma jeunesse ». Marc Cécillon cité par Billet, Yves. 1992, op. cit.

26. Le journaliste Jean-Paul Rey en viendra à la décrire comme « L'antistar », cf. Rey, Jean-Paul. 1992. L'antistar. *Midi Olympique* du lundi 12 octobre 1992, p. 9.

27. Rey, Jean-Paul. 1992, op. cit.

il est tenu d'assumer un nouveau statut d'autorité vis à vis du groupe qui compose l'équipe de France. A la manière de la boîte de Pandore qu'on aurait ouverte, Marc Cécillon se prend à rêver d'une inflexion professionnelle plus ambitieuse qu'une simple carrière de pâtissier ou d'éducateur sportif.

« Comment imaginez-vous votre fin de carrière ? Entraîneur ? Pourquoi pas ... Dirigeant ? Dirigeant d'un petit club, peut-être. De la Fédé, je m'y vois mal... Et professionnellement ? Cela fait dix ans que je suis éducateur. Parfois, je me vois bien changer de profession... Pour aller où ? C'est justement ça le problème. Je ne sais pas... »<sup>28</sup>

Malheureusement, Cécillon ne sera pas un capitaine incontesté, loin s'en faut. Lorsque les journalistes le comparent à d'autres internationaux, il cumule alors le double handicap d'une expérience internationale relativement courte et d'un âge avancé.

La légitimité du joueur n'est pas directement remise en cause. C'est plutôt le statut que le sélectionneur, Pierre Berbizier, lui accorde qui est la source de débats. En effet, c'est l'identité même de son capitaneat qui est discutée. Marc Cécillon incarne la rupture souhaitée par Berbizier avec la génération précédente : Serge Blanco, Patrice Lagisquet, Didier Camberbero. À ce titre, il est suspecté d'une identification trop importante avec un sélectionneur en conflits avec les médias et certains dirigeants fédéraux. De plus, la fonction est d'autant plus difficile à assumer qu'il remplace, sur fond de polémique le dernier capitaine du tournoi : Philippe Sella (laissé au repos pour la tournée en Argentine). Aussi, avant même l'exercice de son capitaneat, les observateurs s'interrogent sur la crédibilité et la pérennité de celui-ci<sup>29</sup>.

Bien qu'il reçoive les soutiens de circonstance de la part du milieu rugbystique<sup>30</sup>, son rôle de leader reste sujet à caution. Au regard des polémiques entourant sa nomination et l'exercice de

28. Verdier, Jacques. 1992. Je voudrais arrêter à la fin du tournoi. *Midi Olympique* du lundi 12 octobre 1992, p. 9.

29. « Le gars qui sera capitaine en Argentine, devra t'il laisser son capitaneat à la rentrée ? ». Sella, Philippe. 1992. « Je ne comprends pas », *Midi Olympique* du lundi 13 avril 1992, p. 16.

30. « Il (Serge Blanco) m'a téléphoné le matin du match contre la Roumanie pour me souhaiter bonne chance ». Marc Cécillon cité par Billet, Yves. 1992, op. cit., p. 65.

sa fonction, la reconnaissance à laquelle il peut prétendre reste incertaine. Si sous son capitaneat, l'équipe de France remporte 4 victoires pour 5 matches<sup>31</sup>, la presse demeure très circonspecte sur les capacités du joueur à assumer une telle responsabilité pour les prochaines échéances<sup>32</sup>. Ainsi, les matches de la tournée automnale contre l'Afrique du Sud sont-ils le prétexte d'une remise en cause de son statut. La presse renvoie alors l'image d'un joueur courageux et loyal, mais lui reproche progressivement un manque de charisme et d'autorité.

« Il fut étrangement absent dans son rôle de leader et de capitaine. »<sup>33</sup> « Capitaine en son pays, Cécillon ne fut pas le prophète (ni le capitaine attendu). Et il parla plus et mieux au banquet que sur le terrain... Le courant ne passe toujours pas dans cette équipe... »<sup>34</sup> « Quand on a ni leader, ni capitaine... »<sup>35</sup>

Implicitement, les journalistes lui reprochent son attachement au système Pierre Berbizier<sup>36</sup>. Certains déclarent même que la nomination de Cécillon procède d'une stratégie du sélectionneur pour exercer les pleins pouvoirs sur le XV tricolore<sup>37</sup>. Dans ces conditions, identifié à une méthode controversée, Marc Cécillon voit son statut de capitaine impliqué dans les polémiques qui le dépassent.

Choisi de façon stratégique parce qu'il représentait typiquement la figure l'anti-héro, à une période où deux générations de rugbymen se passaient le relais, le joueur ne dispose guère

de marge de manœuvre et se trouve condamné à endosser le rôle ainsi qu'à tenir le discours qu'on attend de lui. Dans un contexte de professionnalisation latente, désintéressement, et humanisme fournissent les cadres de pensée aussi bien du joueur que de la presse spécialisée qui s'en fait l'écho :

« Il est significatif : le dimanche soir, nous ne sommes plus qu'une poignée à rester entre nous après les matches. On en voit jamais certains joueurs... Or il vaut mieux s'aimer un minimum pour construire une grande équipe... Je ne suis pas du tout sûr de cela. J'estime plus important pour une équipe de posséder des joueurs concentrés, appliqués, tournés vers le même but, que de super-joueurs qui cherchent à tirer leur épingle du jeu. Bien sûr, si ces derniers ont ces qualités de courage et d'abnégation, la question ne se pose plus... Mais je crois que l'on peut réussir sans de super-joueurs »<sup>38</sup>.

« Le XV de France aura rarement connu capitaine, si peu préoccupé, ni même intéressé par les paillettes dues à son rang, ni par les retombées médiatiques que cela entraîne : Marc Cécillon traverse banquets et réceptions du pas simple de l'homme de la terre, sans rouler des mécaniques pourtant impressionnantes »<sup>39</sup>.

Le travail des médias, la concurrence au sein du XV tricolore (nécessité d'avoir un capitaine titulaire en puissance) et les ajustements du projet de jeu contribuent de fait à mettre fin à l'expérience du capitaneat de Marc Cécillon. À l'occasion du premier match du tournoi des V nations de 1993 (contre l'Angleterre), s'il conserve une place de titulaire en troisième ligne, le capitaneat est assuré par Jean-François Tordo. Dès lors, il redevient un « simple » joueur du XV de France, toujours reconnu pour ses valeurs de générosité et d'humilité. Jusqu'à la fin de sa carrière internationale<sup>40</sup>, il n'occupe plus la fonction de capitaine, même lorsque J-F Tordo est gravement blessé lors de la tournée estivale de 1993, en Afrique du Sud.

C'est la nouvelle génération de joueurs, représentée par Olivier Roumat puis par Philippe Saint-André, qui assume la

31. En 1992, l'équipe de France de Pierre Berbizier joue 10 matches en utilisant 38 joueurs dont 4 capitaines (5 fois M. Cécillon, 4 fois P. Sella, 1 fois J.F. Tordo et F. Galthié)

32. Souquet, Jacques. 1992. XV de France : Menaces sur Cécillon. *Midi Olympique* du lundi 14 septembre 1992, p. 19.

33. 'Compte rendu du match France / Afrique du Sud', *Midi Olympique* du lundi 19 octobre 1992, p. 5.

34. 'Sans Ame', *Midi Olympique* du lundi 19 octobre 1992, p. 2.

35. Souquet, Jacques. 1992. Vol au dessus d'un état de crise. L'échec d'un système au rayon X. *Midi Olympique* du 16 novembre 1992.

36. « Je crois sincèrement que Pierre Berbizier m'a protégé. Peut-être parce que le courant passe bien, peut-être que je comprendrais mieux pour faire passer son jeu à certains autres joueurs. Une chose est sûre, c'est l'entraîneur qui m'a le plus fait confiance. Jamais, je ne l'oublierai ... Je le défendrai si nécessaire ».

37. Nayrou, Henri. 1992. Qui commande ? Histoire de Taulier. *Midi Olympique* du 14 septembre 1992, p. 19.

38. Verdier, Jacques. 1992, op. cit.

39. Rey, Jean-Paul. 1992, op. cit.

40. Simple joueur, il évolue encore 19 fois sous le maillot de l'équipe de France pour disputer la coupe du Monde en Afrique du Sud.

fonction de capitaine. À leur contact et à l'aube du processus de professionnalisation, il est confronté à une nouvelle manière de concevoir la carrière d'un joueur tricolore. L'appartenance au monde fermé et envié des internationaux est alors associée ouvertement à l'idée d'une plus-value sur la carrière et la reconversion du joueur<sup>41</sup>.

Dans un contexte de profonde mutation des pratiques rugbystiques, on a ainsi fait joué à Cécillon un rôle de censeur dont il n'a jamais pu véritablement se départir. D'origine modeste et doté de faibles ressources pour tenir le rôle, issu d'un club lui-même situé à la marge des plus grands clubs<sup>42</sup>, tout laisse à penser qu'il courrait en définitive sur handicap pour faire fructifier une expérience internationale que la plupart de ses coéquipiers a su transformer positivement (voir tableau annexe). La logique du discours et du rôle qu'on lui a attribué commandait un retour à la situation initiale, soit la case départ, en guise de reconversion.

## CONCLUSION

Tout porte à croire en apparence que Cécillon est une victime des temps modernes, de sa professionnalisation inhumaine et aseptisée sans égards pour ses sujets, et sans la force intégrative d'un dispositif d'autrefois qui aurait depuis volé en éclat. Mais c'est bien le contraire : Cécillon est victime de l'ancien temps et il a subi tout le poids de la famille rugbystique avec son fonctionnement paternaliste et discrétionnaire qui l'a ostensiblement enfermé dans le rôle intenable d'une sorte de anti-héro passionnément désintéressé et incapable de

41. Magnol, Thierry, Jean-Pierre Dorian. 2003, op. cit., et Escot, Richard. 1996. *Histoires secrètes du rugby*. Paris: Solar.

42. Bien que performant au plan des résultats sportifs dans le championnat national (le Top 14), le club de Bourgoin présente un budget insuffisant (le 7ème du Top 14 en 2006 pour un montant 7,63 millions d'euros contre 17,15 millions d'euro pour le premier, Toulouse) pour confirmer des résultats tangibles en coupe d'Europe. Sur la question des clubs satellites, lire d'Armagnac, Bertrand. 2006. Le rugby cherche ses marques en dehors du Sud-Ouest. *Le Monde* du 17 septembre 2006. Sur les difficultés du club de Bourgoin, lire Aragon, Jean-Louis. 2007. Les rugbymen de Bourgoin ont du mal à exister sur la scène européenne. *Le Monde* du 13 janvier 2007.

l'« abject » calcul rationnel des « mercenaires » du rugby qui lui succéderont. Mais cette famille, qui a si bien chanté la démocratie des corps, s'est pourtant trouvée ici prise en défaut : le simple pâtissier ne s'est jamais satisfait de la place qui lui a été attribuée. La mécanique sociale louée de longue date s'est grippée dans le microcosme rugbystique, les vieilles formules ne font plus recette, Marc Cécillon est venu y mettre un terme.

L'opposition entre tradition et modernité invite constamment à penser les rapports que le monde rugbystique entretient avec l'économie considérée quant à elle comme seule responsable de toutes les transformations. Mais elle passe du même coup sous silence ce qui fait peut-être l'un des véritables enjeux de la professionnalisation à savoir la définition et la régulation d'un groupe professionnel, de ses relations au travail, de sa protection sociale, sanitaire, etc. Par delà la nostalgie d'une époque révolue, un âge d'or du rugby français, transparait ainsi le spectre d'une nouvelle économie du rugby mondial intrinsèquement responsable de tous les maux du « french rugby » quant à lui gardien des valeurs traditionnelles du jeu. Conformément à cette vision commune, la professionnalisation du rugby ne désignerait rien d'autre qu'un irrépressible intérêt marchand qui vient gangrener l'esprit des joueurs français. C'est là la seule capacité conceptuelle du terme à envisager les évolutions du rugby et qu'on peut résumer sous la locution latine chère à Virgile : *auri sacra fames*. Pourtant comme l'avait souligné Max Weber, l'exécration soif de l'or n'est guère suffisante pour assurer les fondements d'une économie de marché viable à long terme<sup>43</sup>. Il en est peut-être de même pour le rugby professionnel : à ne voir que de l'intérêt marchand, de la mondialisation, etc., on oublie que l'essentiel n'est pas là, et que pratiquer le rugby en travailleur est avant tout une activité sociale qui s'enracine dans une histoire et se structure à travers des rapports de force, des luttes, des consensus, qui ont aujourd'hui l'occasion de s'exprimer ouvertement. Gageons qu'avec la fin du paternalisme et l'avènement du contrat de travail, la question de la reconversion

43. Max Weber, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Plon, 1964 (pour la première édition française).

devienne un sujet de plein droit associé à un régime de protection élevé, et non un discours nébuleux sur la place de chacun dans la société.

## Les skieurs de l'Equipe de France 1968-1988

### Reconversions et destins sociaux

JEAN-MICHEL FAURE

Avant la seconde guerre mondiale, le tourisme hivernal demeure une activité mondaine. Si dès le début du siècle, les aristocrates anglais ont inventé l'alpinisme, ils ont également contribué à faire du ski un sport à part entière. Les premières compétitions sont organisées par le *Public Schools Alpine Sport Club*, et Lord Roberts de Kandahar, son vice-président, invente la course qui porte son nom en mémoire d'une ville d'Afghanistan fondée par Alexandre le Grand. Sir Arnold Lunn, évoque cette époque en parlant d'un âge d'or du ski alpin et il rappelle que les concurrents descendaient pour leur seul plaisir dans «une neige naturelle travaillée par le soleil, le vent et le gel sur un parcours non tracé et non balisé»<sup>1</sup>. Entre les deux guerres, des villages de montagne comme Megève, Chamonix ou Saint-Moritz sont les lieux de villégiature des grands de ce monde pour qui le ski n'est alors qu'un aimable passe-temps. Pour ces privilégiés la naissance de la Fédération internationale de Ski (FIS) marque la fin de l'âge d'or en instaurant des réglementations bureaucratiques et stériles. « On peut comparer le ski à l'Age Gothique aux façades des cathédrales du moyen âge [...] Le ski de compétition moderne, mis à part les rares rencontres qui conservent l'ancienne atmosphère comme le Kandahar ne ressemblent plus à une façade de cathédrale, mais me rappellent les bâtiments gouvernementaux modernes érigés pour loger une armée de fonctionnaires superflus », écrit Arnold Lunn en évoquant les

1. Lunn, Arnold. 1953. *Histoire du ski*. Paris: Payot, p. 134. L'auteur a commencé à faire du ski à Chamonix en 1898 à l'âge de 10 ans. En 1952, lors du Kandahar, il est élu citoyen d'honneur de la station avec le maréchal Montgomery. Il est anobli par la reine Elizabeth pour «services rendus au ski britannique et aux relations anglo-suissees».

jeux olympiques de 1948<sup>2</sup>. Aux lendemains de la Seconde guerre mondiale, en quelques décennies, la pratique du ski jusqu'alors exaltée pour son absence de contraintes techniques et la liberté d'improvisation qu'elle autorise subit d'importants changements. Les villages de montagne sont en voie de devenir des stations et la diffusion de la pratique s'accompagne de codifications précises à la fois des techniques du corps et des conditions qui ordonnent la compétition. Le ski acquiert une position fragile dans l'espace des sports, la première enquête loisirs de l'INSEE réalisée en 1967, le place loin derrière les sports collectifs, le tennis, l'équitation et le football. Certes 9,4% des individus affirment avoir skié une fois dans leur vie, mais seuls 4% déclarent pratiquer régulièrement, sans davantage de précision, ou de temps en temps. Pratique récente liée au développement de l'économie du tourisme, le ski va néanmoins connaître les luttes qui, entre le milieu des années 1960 et celui des années 1980, transforment profondément l'espace de la compétition et modifient durablement chaque sport. L'opposition entre amateurisme et professionnalisme communément identifiée à la confrontation entre les valeurs sportives défendues par les institutions et les intérêts du marché est une catégorie indigène très réductrice. Les forces économiques externes n'infléchissent les politiques sportives que lorsque leurs propres intérêts rencontrent ceux des institutions sportives. Si au sein de l'espace des sports tous les sports se tiennent pour défendre les monopoles de l'institution, les luttes au sein de chaque sport déterminent les clivages acceptables, les conditions d'exercice de l'excellence sportive et les statuts spécifiques obtenus par les compétiteurs. Ainsi les processus de professionnalisation du cyclisme comme ceux du football ou de l'athlétisme n'impliquent pas les mêmes forces sociales et n'opèrent pas selon des temporalités identiques. Si les industriels du cycle, les financeurs des équipes et les promoteurs de course ont pu imposer le professionnalisme comme pratique légitime dès le début du siècle, c'est après de multiples conflits que le football professionnel conquiert une certaine autonomie à la fin des années 1970 tandis qu'à la même époque

2. Lunn, Arnold. 1953, op. cit., p.140.

Guy Drut, champion olympique à Montréal, se fait disqualifier pour fait de professionnalisme. La comparaison entre le ski et le cyclisme met en évidence les enjeux proprement économiques et politiques qui entourent la haute compétition. Dans les deux cas, les interventions des industriels ont favorisé le développement d'un marché lié à la performance sportive mais contrairement au cyclisme le ski de compétition demeure soumis aux instances fédérales. Les conditions de travail des compétiteurs, les contraintes auxquelles ils sont soumis dépendent ainsi de multiples instances qui règnent sur l'espace de la haute compétition mais quel que soit leur statut, le devenir des athlètes est tout aussi aléatoire. La médiatisation des exploits sportifs ne s'accompagne pas nécessairement d'un surcroît d'autonomie symbolique pour les champions qui les accomplissent. Alors que l'idée d'élite occupe une place centrale dans notre culture et que le système d'enseignement supérieur est organisé autour de cette notion, le sport semble échapper à cette représentation du monde social. Si l'on s'accorde pour penser qu'un champion consacré détient une compétence technique rare, on ne lui concède pas aussi spontanément, sauf dans quelques sports, une valeur individuelle qui en ferait un être d'exception doté d'un prestige pleinement reconnu. La vie d'un champion se réduit aux seules années de pratiques et les carrières des athlètes de haut niveau ou celles des sportifs professionnels se caractérisent par leur brièveté et s'achèvent vers trente ans, âge qui, « à la fin des années soixante comme à celle des années quatre-vingt correspond à une stabilisation de la situation ou aux débuts de l'installation dans la vie »<sup>3</sup>.

Entrant sur le marché du travail au même âge que les virtuoses de l'école, les champions de l'excellence sportive apparaissent dépourvus des ressources les plus efficaces pour entamer de nouvelles carrières. Alors qu'un élève des grandes écoles dispose d'un capital culturel qui lui confère à vie le statut de polytechnicien ou de centralien, les titres sportifs n'ont pas de valeur durable. Les champions ne peuvent améliorer leur position en augmentant leur capital au prix d'une reconversion

3. Baudelot, Christian, Roger Establet. 2000. *Avoir 30 ans en 1968 et 1998*. Paris: Seuil, p.16.

du capital sportif dans un autre plus rentable. Ce dernier acquis dans l'espace de la haute compétition n'est pas négociable sur d'autres marchés et il ne donne à ses détenteurs aucun avantage particulier pour se situer dans l'espace social. La loi sur le sport de haut niveau transforme ce paradoxe en situation normale, à défaut d'accorder aux athlètes un véritable statut professionnel durant leur carrière, « l'Etat en liaison avec le mouvement sportif s'engage à assurer l'insertion sociale et professionnelle des athlètes de haut niveau, lorsqu'ils décident d'y mettre un terme »<sup>4</sup>. L'insertion professionnelle est censée doter les individus de la formation nécessaire à leurs engagements dans la société salariale une fois leurs carrières sportives achevées. L'insertion sociale concerne les jeunes les plus vulnérables et des individus provisoirement aux marges de l'espace social. Pour que les athlètes quittant la compétition puissent ainsi figurer parmi les « inadaptés sociaux et les populations à problèmes, » il suffit d'oublier tout ce qui constitue une carrière d'exception pour ne retenir que les difficultés survenues au moment d'abandonner la compétition. Seules les trajectoires sociales et sportives des athlètes prises dans leur ensemble peuvent rendre compte des apories des sorties de carrière. L'explication des processus de conversion pour entrer dans l'espace de la haute compétition et des contraintes qui lui sont propres, ainsi que la mise en évidence de compensations matérielles souvent aléatoires est primordiale pour comprendre combien il est difficile voire parfois dramatique de se construire une autre vie.<sup>5</sup>

#### UNE ENQUÊTE PAR QUESTIONNAIRES

Le questionnaire comportait 35 questions à choix multiples abordant une soixantaine d'items significatifs : rapport à la compétition et carrières sportives, formations scolaires, appartenances sociales et configurations familiales, devenir et

4. Irlinger, Paul, Muriel Augustini, Pascal Duret, Catherine Louveau. 1996. *La vie après le sport : réussir l'insertion sociale et professionnelle quand on a été sportif de haut niveau*. Paris: INSEP.

5. Caristan, Stéphane (avec Nicolas Bouiges). 2001. *L'athlétisme français. Secrets de famille*. Paris: Plon, p. 238.

évaluation des parcours réalisés au sein de l'Équipe de France. Soixante-dix skieurs ont répondu à l'enquête, soit autant d'hommes que de femmes, neuf coureurs sur dix sont originaires de la Savoie et de la Haute-Savoie et travaillent actuellement dans leurs communes d'origine.

Huit coureurs ont mis fin à leur carrière avant 1967 et la création de la Coupe du monde de ski. Leurs itinéraires permettent de mettre en évidence les multiples transformations subies par les compétitions à partir des Jeux de Grenoble tant du point de vue du nombre de courses que de leur intensité.

A partir de 1968, 60% des skieurs sont restés de six à dix ans en Équipe de France et 20% plus de dix ans. Un skieur sur deux a disputé les Jeux Olympiques et les championnats du monde et six sur dix les championnats du monde et la Coupe du Monde.

L'échantillon représente l'élite du ski français, tous les compétiteurs ont accompli leurs carrières en première série. Ils ont obtenu 157 victoires en Coupe du monde auxquelles il faut adjoindre les podiums obtenus lors des Jeux et des championnats du monde.

Les questionnaires ont été signés et accompagnés de commentaires personnels suscités par les rapports de confiance établis avec une amie monitrice de ski. *Pour identifier les entretiens, je ferai simplement mention du genre : Homme ou Femme et de l'année de fin de carrière. Exemple : (F.1985)*

En complément de cette enquête réalisée par Sylvie H, J'ai pu réaliser une dizaine d'entretiens avec des anciens de l'Équipe de France que je tiens à remercier pour leur accueil et leur disponibilité.

#### LES MARCHÉS DU SKI

Aux lendemains de la Seconde guerre mondiale, les plans neige se succèdent pour édifier des stations de ski et les équiper en remontées mécaniques. Selon les économistes, le tourisme hivernal devait favoriser la renaissance des villages de montagne et éradiquer l'exode rural en créant des emplois pour les populations locales. Il n'est pas besoin de rappeler l'autre face de projets qui servent essentiellement les intérêts financiers des banques d'affaires et des promoteurs immobiliers en impulsant le tourisme de luxe<sup>6</sup>. Ainsi Courchevel, destinée à être le

6. Cognat, Bruno. 1973. *La montagne colonisée*. Paris: Editions du Cerf.

modèle du tourisme social est rapidement devenue un haut lieu du tourisme mondain réservé à une clientèle fortunée. Toute l'opération avait été dirigée par Maurice Michaud ingénieur des ponts et polytechnicien qui présidait la Commission interministérielle pour l'aménagement touristique de la montagne. Devant les critiques soulignant la prolétarianisation des populations locales et l'exode rural il affichait volontiers un cynisme de classe : « on ne subventionne pas les habitants de la Caspienne pour qu'ils mangent du caviar »<sup>7</sup>. En une vingtaine d'années, le tourisme est devenu l'activité économique quasi exclusive de régions comme la Savoie et la Haute-Savoie, comme en attestent les transformations rapides de la structure de la population active. La pratique du ski et les séjours aux sports d'hiver sont le fait d'une minorité de privilégiés et la fréquentation des stations est alors étroitement liée aux appartenances de classes, aux revenus et à l'origine citadine. Entre 1968 et 1988, les chances de partir aux sports d'hiver sont dix fois plus élevées pour les membres d'un ménage dont le chef est profession libérale, cadre supérieur ou patron du commerce ou de l'industrie que pour un membre d'un ménage dont le chef est ouvrier<sup>8</sup>. En ce qui concerne le haut niveau, l'essor de la compétition internationale demeure encore limité. Comme le soulignent nos interlocuteurs qui ont mis un terme à leur carrière avant 1965, la préparation des skieurs se réduit à quelques semaines et la compétition à trois mois par an. La saison se termine au mois de mai, une bonne partie des skieurs vient des villes universitaires et ils sont pour la plupart étudiants comme ceux du GUC (Grenoble université club), l'une des rares associations sportives à organiser des stages d'été. « *Le plaisir était de représenter la France. Nous étions fiers et nous n'en demandions pas davantage [...] Pour ceux de l'Equipe, le diplôme de moniteur*

*s'obtenait facilement après quelques heures de préparation. Les choses changent après les victoires de 1996 et l'organisation des J.O. de Grenoble en 1968. L'intrusion de l'argent marque un changement d'époque et amorce une autre histoire ! » (F.64)*

#### L'ESPACE DU SKI DE HAUT NIVEAU

L'espace du ski de haut niveau est constitué par toutes les institutions et les entreprises qui organisent, gèrent, administrent et financent la compétition. Cet espace « produit » les compétiteurs, les forme, les éduque et impose les règles, explicites ou non, selon lesquelles la concurrence sportive doit se développer. C'est sur cet espace particulier caractérisé par ses propres modes d'organisation que s'exercent les forces qui poussent des individus à aimer la compétition et à s'investir corps et âme pour obtenir les meilleures performances. Fondé dès le lancement des stations pour favoriser le développement du ski en France, le cartel des neiges rassemble l'ensemble des organismes et des entreprises publiques et privées impliquées dans le marché de la neige. Durant la période qui nous intéresse le cartel rassemble le comité des stations françaises de sports d'hiver (CSFSH), la fédération française de ski (FFS), le Syndicat national des moniteurs du ski français (SNMSF) et le syndicat national des téléphériques et téléskis de France (SNTTF), toutes ces associations étant liées par des contrats afin de promouvoir la pratique du ski. Grâce à cette organisation précoce, la France prend une large avance sur les autres nations qui se traduit par un succès lors des championnats du monde de Portillo au Chili où les Français remportent 16 médailles. Les conditions de la compétition internationale se modifient avec la création de la Coupe du monde l'année suivante et l'organisation d'un « pool des fournisseurs de l'Equipe de France » qui regroupe une vingtaine d'entreprises (skis, vêtements, gants, chaussures, bâtons, lunettes).

A première vue, l'espace de la haute compétition est structuré par l'opposition entre un pôle fédéral représentant les intérêts purement sportifs et un pôle économique représentant les industriels du pool. Cette organisation est régulièrement présentée par la presse comme une alliance antinomique qui doit concier

7. Arnaud, Danielle. 1975. *La neige empoisonnée*. Paris: Alain Moreau, p. 55.

8. Arnaud, Danielle. 1975, op. cit., p.25. L'auteur cite l'intervention de la CGT : « Le pouvoir a permis que les stations équipées soient revendues à des groupes financiers à des prix inférieurs aux prix de revient. L'achat des terrains sur lequel est construite cette station (Courchevel) et son installation ont été financées par les deniers publics. Il en a coûté 500 millions de francs aux contribuables. Le tout revendu à une société financière à une valeur d'environ 20% du prix de revient. »

lier l'éthique du sport et la vénalité. « Les pools font et défont les sélections au vu des résultats et des possibilités immédiatement exploitables et rentables »<sup>9</sup>. La réalité est plus contrastée, les relations entre les instances fédérales et les entreprises, alternent les périodes de collaboration et celles de contestation et de conflits en fonction de leurs intérêts commerciaux et symboliques. La fédération demeure en position dominante : d'une part, elle conserve le monopole de l'organisation des compétitions sous contrôle de la Fédération internationale et d'autre part, elle sélectionne ses fournisseurs et choisit les matériels employés par l'Equipe de France. Toutefois, l'élargissement de la compétition peut permettre aux industriels de faire jouer la libre concurrence en équipant les skieurs d'autres pays européens. Les accords entre les institutions et les entreprises supposent que soient préservés leurs intérêts réciproques et l'un des enjeux de leurs rapports demeure le contrôle exercé sur les compétiteurs. Dans les périodes de tension avec les fabricants et les skieurs, l'instance fédérale défend son hégémonie en rappelant que, dépositaire d'une mission de service public, elle assure la défense d'intérêts communs à tous les skieurs : « La Fédération entend que les coureurs n'utilisent que le matériel qui leur sera remis par la commission sportive, [...] si malgré tout quelques garçons ou quelques filles entendaient passer outre à notre volonté, alors ce sera l'honneur de la FFS de se séparer de ces éléments. Nous n'avons pas le droit de vendre l'Equipe de France à qui que se soit, nous n'admettons pas davantage des accords par trop particuliers. Nous avons écrit un jour que l'Equipe de France était votre équipe, à vous tous les licenciés de la FFS Nous vous la défendons. Nous n'accepterons jamais, que dans une guerre des skis, elle puisse disparaître »<sup>10</sup>. La posi-

9. Arnaud, Danielle. 1975, op. cit., p. 155.

10. *Ski flash*, octobre 1972. Ces proclamations appartiennent au sens commun des institutions comme le rappelle cette intervention de Jean Fournet-Fayard, président de la FFF au colloque de Nantes « Le football professionnel en Europe » [...] « Il n'y a pas deux football, un football professionnel et un football amateur, en fait il n'existe qu'un seul football, l'un a besoin de l'autre, la crédibilité du football professionnel repose sur son rapport au football de masse. C'est la masse qui confère sa crédibilité au football de haut niveau » in Jean-Michel Faure, Charles Suaud. 1999. *Le football professionnel à la française*. Paris: Presses Universitaires de France, p. 23.

tion fédérale est intangible, officiellement élus par l'ensemble des skieurs, les dirigeants s'estiment mandatés pour sauvegarder un patrimoine qui appartient à tous. Par le biais d'une véritable fiction, l'institution sportive établit une homologie douteuse entre les responsabilités des dirigeants investis par leurs propres mandats et les devoirs des skieurs de l'Equipe de France chargés de représenter la masse des pratiquants dont ils sont issus. Par rapport à ces prises de position récurrentes qui tirent toute leur légitimité de la défense d'une cause générale, gratuite et désintéressée, les fabricants sont amenés à justifier le caractère sélectif de leurs investissements. En rappelant leurs contributions aux financements de l'Equipe de France, ils semblent donner raison à leurs détracteurs qui les accusent de privilégier les intérêts sélectifs des entreprises au détriment des valeurs universelles du sport. Au début des années 1970, l'intervention de G. Rubaud directeur des services courses de Rossignol, donne prise aux critiques du mouvement sportif en évaluant financièrement des services qui par définition n'ont pas de prix : « Pour le ski amateur, les industriels paient à chaque fédération nationale une cotisation équivalant à un droit d'entrée et à un titre de fournisseur officiel de l'équipe nationale. Ils paient les « salaires » des coureurs, plus les primes de victoire, toujours à travers les fédérations. Les fabricants fournissent le matériel et l'assistance techniques sous la forme d'un *skimman* (préparateur du matériel) pour environ huit coureurs, Rossignol entretient ainsi huit *skimen*. En France, la contribution des industriels est d'environ cent cinquante mille euros de cotisation. Les salaires des coureurs représentent cent quarante mille euros et les primes soixante - dix mille euros par an il est délicat d'en parler puisque, officiellement, les coureurs n'en touchent pas. L'industrie du ski finance environ 75% des budgets de toutes les grandes équipes alpines »<sup>11</sup>.

Les skieurs de l'Equipe de France sont soumis à une double obligation de performances tout à la fois par les instances fédérales qui les sélectionnent et attendent qu'ils donnent le meilleur d'eux-mêmes par amour du sport et par les entreprises qui les rétribuent et exigent des résultats en contrepartie de

11. *Le Monde* du 4 décembre 1972.



leurs financements. Sans statut réel, ils ne peuvent espérer obtenir une quelconque autonomie en jouant sur les oppositions et les rapports de force dans lesquels ils sont pris. En exerçant son pouvoir sur l'accès à l'Équipe de France, la fédération contrôle les carrières, elle se prononce régulièrement sur les formes de rémunération tolérables et sur la gestion des ressources dont dépend l'avenir des skieurs.

SKI DE HAUT NIVEAU ET SPORT DE MASSE			
Origines sociales	Equipes de France 1968-1988	Population active 1978	Pratiquants du ski 1978
Agriculteurs	11,7	6,3	1,5
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	41,4	11,1	25,2
Cadres supérieurs, professions libérales	20,4	14,6	32,5
Cadres moyens	6	19	18,2
Employés, ouvriers	5,8	46	11,2
Moniteurs de ski	14,7		
Total	100	100	8,8

Le tableau met en perspective d'une part un échantillon des skieurs de l'Équipe de France entre 1978 et 1988 ayant tous figuré dans l'élite mondiale, d'autre part la population active des départements de la Savoie et de la Haute-Savoie dont ils sont majoritairement originaires. Enfin, nous avons fait figurer le taux de pénétration du ski selon les différentes catégories sociales en 1978<sup>12</sup>.

Cette comparaison fait clairement ressortir que l'accès au statut de skieurs de haut niveau est étroitement corrélé à un nombre restreint d'origines sociales sans qu'il soit possible de

réduire les écarts à un principe unique de variation. Trois configurations différentes apparaissent :

Les patrons du commerce et de l'industrie sont les catégories où les athlètes de haut niveau sont fortement surreprésentés : 41,4% sont des enfants de ces catégories qui ne représentent que 11,1% des actifs des deux départements concernés. Les enfants d'exploitants agricoles qui représentent 11,7% des skieurs de l'Équipe viennent renforcer un ancrage social dominé par des indépendants.

Les cadres supérieurs et professions libérales connaissent une surreprésentation de même type 20,4% des skieurs de l'Équipe sont originaires de ces catégories qui ne comptent que 14,6% des actifs.

La mise en relation avec les taux de pénétration propres à ces catégories souligne l'effet du capital économique dans l'accès au haut niveau : les enfants d'agriculteurs, d'artisans, de commerçants et de chefs d'entreprise sont très présents dans la population des skieurs de haut niveau, sans rapport avec leur poids dans la population active et dans des proportions qui dépassent l'intensité de la pratique de masse. Les enfants de cadres supérieurs et de professions libérales y sont moins bien représentés alors que leur taux de pénétration est plus élevé que celui des chefs d'entreprise (32,5% contre 25,2%). L'accès au haut niveau en ski n'est pas un effet mécanique d'une plus grande pratique de loisir. Il y a une relation spécifique à la compétition qui attire davantage les jeunes plus dotés en capital économique qu'en dispositions scolaires.

Les cadres moyens, les ouvriers et les employés ont en commun d'être sous-représentés, respectivement 6% et 5,8% des skieurs de l'Équipe alors qu'ils constituent 19% et 46% des actifs de ces deux régions. L'exclusion des catégories populaires qui demeurent les plus éloignées de la compétition internationale est accentuée par leur faible taux de pénétration : 11,2% contre 18,2% pour les cadres moyens.

Pour autant, ces résultats ne postulent pas une quelconque homologie entre le haut niveau et la masse des skieurs qui provient des classes privilégiées de la société urbaine en particulier des grandes agglomérations. Les skieurs de l'Équipe de France sont

12. L'analyse des différentes enquêtes de l'INSEE sur la pratique des sports d'hiver montre comment les différents modes de questionnement déterminent des variations conséquentes. La pratique du ski peut être enregistrée selon qu'elle se déroule une fois durant les douze derniers mois, une fois en dehors des week-ends, une fois dans l'année pour un séjour de plus de quatre jours. Nous avons donc tenu compte des écarts enregistrés dans les différentes enquêtes plutôt que des données brutes.

essentiellement issus de la bourgeoisie locale et de la petite bourgeoisie du commerce dont les capitaux sont investis dans l'économie des stations de sports d'hiver. Dans cet espace où les positions sociales s'ordonnent autour du ski, les catégories les mieux dotées en capital économique semblent les plus armées pour assumer le choix d'une carrière sportive. La distance à l'École se traduit par le faible degré de certification des pères des skieurs. En prenant en considération l'effet de génération, on constate que le niveau atteint en fin de scolarité (ou le diplôme obtenu par les pères des skieurs) correspond approximativement à celui de la population active, 73,5% n'ont aucun diplôme ou au plus le CEP : 16,5% un CAP, et enfin 10% ont le bac ou un diplôme supérieur au bac.

#### LE SKI OU L'ÉCOLE

La totalité des skieurs de l'Équipe de France ont débuté le ski avant d'avoir dix ans et 75% avant sept ans, ces apprentissages précoces s'accompagnant d'un investissement rapide dans les compétitions de jeunes majoritairement organisées sous l'égide de la FFS qui délivre des titres nationaux dès l'âge de huit ans. Un classement par points est établi par l'instance fédérale : « Il est basé sur la moyenne des meilleurs résultats enregistrés par chaque compétiteur au cours des douze derniers mois. On retiendra qu'un compétiteur participe à une épreuve afin de chercher à gagner et à dépasser ses propres limites. Son résultat en temps est converti et quantifié en points FFS, ce qui permet de comparer des résultats distincts. Le classement par points sert aussi à déterminer l'ordre de départ dans toutes les courses de minimes/cadets à seniors. [...] Ce classement établi à partir de toutes les compétitions homologuées par la FFS constitue l'un des outils majeurs de solidarisation des licenciés de tous types en leur conférant, du plus jeune âge aux masters et vétérans inclus, le sentiment d'appartenance à la même famille fédérale. Il intègre dans un même ensemble tous les pratiquants »<sup>13</sup>.

13. Source : Fédération Française de Ski. Classements des skieurs par points FIS (Fédération Internationale de Ski). Ces classements peuvent être consultés sur le site de la Fédération.

En se présentant comme l'instance unificatrice de l'ensemble des pratiques la FFS rappelle à la fois l'universalité de sa mission de service public et son pouvoir de réguler indistinctement toutes les formes de compétition. Ainsi se trouvent déniées les modalités qui différencient les pratiques de masse et celles du haut niveau, la spécificité des carrières des skieurs de l'Équipe et les conditions d'accès à l'espace de la compétition internationale. Les droits d'entrée y demeurent très élevés, ils exigent des investissements coûteux en temps et en argent et une mobilisation totale des familles autour du projet sportif de l'enfant. Au milieu des années 1970, chaque hiver, les jeunes compétiteurs participent environ à une quarantaine d'épreuves qui amènent les parents à multiplier des déplacements souvent très éloignés de leurs domiciles et de leurs propres régions. Après de multiples épreuves de qualification, les points FIS accumulés lors des courses nationales permettent d'intégrer une sélection nationale en fonction du classement obtenu. L'avenir sportif des jeunes skieurs se joue très tôt comme le précise le rapport de Serge Lang établi à la demande de Pierre Mazeaud secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports : « Pour ceux ou celles qui se seront imposés l'effort admirable à mener de front leur scolarité (*ou leur apprentissage*) et leur carrière sportive, mais aussi pour ceux (*la majorité*) qui les ont sacrifiés à la compétition, l'accès à un groupe national est un cap qu'il faut franchir. S'ils échouent, on les rend à leur comité régional puis à leur club [...] les non appelés n'ont pratiquement plus aucune chance d'enrichir un jour le ski de haute compétition »<sup>14</sup>. Au fil des détectations, des sélections et à la faveur d'une intégration progressive dans les structures d'entraînement réservées à "l'élite", les sportifs sont amenés à faire un travail sur eux-mêmes qui les transforment physiquement, mais aussi symboliquement. En tant qu'individus faits par l'espace et ajustés à l'espace sportif de haut niveau, les skieurs sont des individus séparés, au sens où leur vie doit se construire en marge des activités sociales communes. Ils s'installent dans des temps sociaux inversés,

14. Lang, S. (1977), rapport à Pierre Mazeaud, secrétaire d'État chargé de la Jeunesse et des sports.

totallement désynchronisés par rapport aux calendriers ordinaires (scolarité adaptée durant les vacances scolaires) et s'intègrent dans des espaces sociaux spécialisés qui les prennent en charge. Ils sont ainsi placés au centre de réseaux étroitement finalisés sur la recherche de la performance programmée selon des calendriers élaborés par des bureaucraties sportives. Devenir un champion ne consiste pas seulement à se forger un corps performant. Cet objectif ne se réalise qu'au terme d'un processus de *conversion* au cours duquel le goût pour le ski devient disposition permanente pour la compétition. L'analyse de l'une de ces trajectoires paradigmatiques montre comment l'incorporation progressive de ces structures inscrit les skieurs « dans un autre monde ». Cette championne débute à cinq ans et figure dans les meilleures de sa catégorie durant une dizaine d'années. Elle est sélectionnée dans l'Équipe de France espoirs à quinze ans et remporte la Coupe d'Europe. Elle accède à l'Équipe de France A, deux ans plus tard et participe aux épreuves de Coupe du Monde et aux Jeux Olympiques. Elle obtient de nombreux podiums et se classe parmi les quinze meilleures mondiales. Sa vie s'inscrit dans un monde construit pour imposer ses propres priorités à travers son organisation focalisée sur la compétition, ses calendriers, ses usages du temps et ses objectifs à atteindre, mais dont les injonctions demeurent lettres mortes sans les dispositions subjectives des individus à se penser comme sportif de haut niveau. Quelles que soient les modalités scolaires mises en œuvre par les instances fédérales, cours par correspondance, préceptorat individualisé, section ski-études, l'école n'occupe qu'une position marginale dans un univers entièrement dominé par les impératifs de la compétition sportive. Héritiers d'un faible capital culturel, ayant incorporés les normes de l'espace du sport de haut niveau c'est tout naturellement que neuf skieurs sur dix déclarent que pour eux le sport a toujours eu la priorité sur les études. C'est ce qui ressort clairement des déclarations qui suivent.

*«La compétition suppose la présence permanente dans des stations de ski donc dans des lieux où il n'existe pas de structures pour effectuer un cursus scolaire. Même lorsque c'est le cas, les rythmes d'entraînements ne permettent pas d'être assidu au*

*cours et encore moins de se concentrer sur le travail scolaire. Il faut ajouter que les performances sportives l'emportent sur les performances intellectuelles» (F.81). « A mon époque, le lycée pour les sportifs de haut niveau d'Albertville qui accueille les skieurs de la seconde à la terminale durant l'été a permis de préparer son bac. J'ai passé trois années à Albertville qui n'ont certainement rien fait pour accélérer les choses. L'aide, (d'ailleurs je trouve le terme parfaitement inapproprié) de la fédération a été totalement nulle, la personne supposée s'occuper de la reconversion n'était au courant de rien et surtout pas au fait des différentes filières. Mais si c'était à refaire, je le referais. (F.85).*

Une majorité de skieurs (61,7%) de l'Équipe de France n'a aucun diplôme ou de simples certifications de fin de premier cycle et 26% possèdent le bac ou un diplôme supérieur au bac obtenu le plus souvent à l'issue d'une formation dispensée dans le cadre d'écoles de commerce. Du point de vue de la dispersion des diplômes, ils se trouvent dans une situation homologue à celles de leurs pères, bien qu'ils soient trois fois plus nombreux à obtenir le bac et à accéder à l'enseignement supérieur. Au moins trente ans les séparent des générations de leurs pères, durant cette période, l'obtention du baccalauréat s'est généralisée et le diplôme marquant la fin du second cycle n'a plus la même valeur sur le marché des certifications. En quelques décennies de 1968 à 1978, la concurrence générale entre les classes a généré une demande d'éducation et une inflation des titres scolaires. En fin de carrière, le capital culturel détenu par les skieurs n'offre plus des chances de profit identiques à celles des titulaires des diplômes équivalents lors des décennies précédentes<sup>15</sup>. Pour répondre à la demande d'éducation, les instances fédérales ont toujours présenté l'aménagement du temps scolaire comme la mesure la plus efficace pour concilier les études et le sport de haut niveau. Mais ces objectifs ne peuvent pas être assurés

15. Baudelot, Christian, Michel Glaude. 1989. Les diplômes se dévaluent-ils en se multipliant ? *Economie et statistiques* (225):3-15. La position relative des diplômes les plus modestes se dégrade. En 1970, seuls 17% des hommes titulaires du bac faisaient partie des 50% des salariés les moins payés, ils sont 22% en 1985. La situation est pire pour les femmes, ou respectivement 15,7 en 1970 et 42,9% en 1985 font partie des 50% les moins payés.

comme l'écrivent Jean-Claude Killy et Honoré Bonnet « *le ski de haut niveau ne permet pas de mener de pair un métier, des études sérieuses et suivies [...] et l'in vraisemblable régime de vie qu'exigent les entraînements d'été et d'automne et les compétitions internationales qui conduisent les coureurs dans tous les pays du monde, semaine après semaine, avec quelques courts répit, pendant de nombreuses années. Ces années de leur jeunesse pendant lesquelles si ils ou elles veulent « arriver et tenir», il leur faut sacrifier beaucoup des plaisirs de leur âge* »<sup>16</sup>.

Les J.O. de Grenoble en 1968 marquent le triomphe du ski français, l'Équipe de France remporte huit médailles sur neuf possibles dans les épreuves de ski alpin. Les classements mondiaux réalisés à partir des points FIS obtenus lors des épreuves de coupe du monde confirment cette suprématie. La France place treize coureurs aux quinze premières places de la hiérarchie mondiale établie à partir des classements obtenus dans les trois disciplines alpines : slalom spécial, slalom géant et descente. Elle devance l'Autriche onze coureurs, la Suisse et l'Italie respectivement dix et deux compétiteurs. Une extension de ce classement aux trente premières places confirme la force du ski français qui place vingt et un coureurs à égalité avec l'Autriche et largement devant les autres nations. Douze ans plus tard, en 1980, aucun coureur français ne figure aux quinze premières places toutes disciplines confondues et le résultat est identique si on élargit le classement aux trente premiers compétiteurs. Aux quinze premières places du classement mondial, on trouve généralement les médaillés des prochaines grandes compétitions mondiales et aux trente premières, les skieurs qui constituent la puissance collective des équipes nationales. Première en 1968, la France est loin derrière les autres nations européennes en 1980. Cette période marquée par des conflits institutionnels se caractérise également par les changements incessants des entraîneurs de l'Équipe de France. Honoré Bonnet quitte son poste après les Jeux de Grenoble, et obtient la nomination de ses deux principaux adjoints : René Sulpice et Jean Béranger respectivement en charge des équipes masculine et féminine. Ces deniers

16. Killy, Jean-Claude, Honoré Bonnet. 1976. *Le Ski*. Paris: Denoël, p. 161.

seront limogés à leur tour entre 1970 et 1972 en dépit de succès probants<sup>17</sup>. L'analyse des fédérations sportives pourrait s'inspirer largement de celle des appareils politiques pour expliquer ces destitutions successives qui ne peuvent se justifier par les faibles résultats des équipes nationales. C'est dans la mesure où la gestion du haut niveau et de l'Équipe de France implique des rapports intéressés avec les industries du ski qu'elle devient l'enjeu majeur des luttes institutionnelles entre les grands comités. Les luttes pour les profits que procure le pouvoir fédéral relèguent au second plan les stratégies de l'institution destinées à la promotion des valeurs du sport, son développement et les gratifications symboliques procurées par la conquête de titres et de médailles. Comme l'écrit Pierre Bourdieu : « plus le processus d'institutionnalisation du capital politique est avancé, plus la conquête des « esprits » est subordonnée à la conquête des postes et plus les militants liés par le seul dévouement à la « cause » reculent au profit des « prébendiers » comme les nomme Max Weber, sorte de clients, durablement liés à l'appareil par les bénéfices et les profits qu'il leur assure »<sup>18</sup>. La succession des entraîneurs n'est pas liée aux résultats qu'ils obtiennent mais aux positions des comités auxquels ils appartiennent et à la manière dont ils assurent la pérennité de l'institution qu'ils représentent. Après le limogeage de Jean Béranger alors que ses équipes viennent de remporter la Coupe du monde et la Coupe des nations, la Fédération confie la direction des Équipes de France à Jean Vuarnet et à Georges Joubert en juin 1972. Les nouveaux entraîneurs héritent d'une équipe talentueuse avec des champions qui figurent parmi l'élite mondiale. Outre les titres obtenus, durant toutes ces années, les skieurs de l'Équipe remportent de nombreuses victoires lors des différentes épreuves des Coupes du Monde et figurent parmi les meilleurs mondiaux. Pourtant les tensions avec la FFS sont manifestes et en février 1973 les

17. En 1970, René Sulpice est limogé alors que les coureurs de son équipe viennent de remporter 14 des 28 épreuves de la Coupe du Monde. Jean Béranger qui assure la responsabilité des deux équipes, devra partir à son tour alors que son équipe vient de remporter la Coupe des Nations et la Coupe du Monde en 1972 et que le classement individuel n'échappe à deux de ses coureurs que lors de la dernière épreuve.

18. Bourdieu, Pierre. 2001. *Langage et pouvoir symbolique*. Paris: Seuil, p. 103.

coureurs refusent de prendre le départ de la descente des championnats de France maintenue en dépit de conditions dangereuses à la Foux-d'Allos. Jugés coupables « d'une grave faute sportive », ils sont suspendus avant d'être définitivement radiés en décembre 1973, trois mois avant les championnats du monde à Saint-Moritz La force de l'appareil

« Ces moments forts sont encore présents comme si c'était hier et pourtant il y a 33 ans. Nous avons été présentés comme les pestiférés du ski français. Dès le lendemain, ceux qui étaient aux douanes ont été licenciés. [...] Mais je ne regrette pas mes choix». (H.1973) En décembre 1973, lors du critérium de la première neige à Val d'Isère, le président de la FFS Maurice Martel annonce l'exclusion définitive de skieurs français qui constituaient l'élite de la discipline avec la caution de Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat chargé de la Jeunesse et des Sports. Toutes les interventions du président visent à revendiquer la paternité de la mesure disciplinaire : « J'ai pris seul la décision [...] c'est moi et moi seul qui ai mis les six noms sur une feuille de papier. Si un autre que moi avait pris cette décision ou si en raison de je ne sais quelles circonstances, elle m'avait été imposée, je serais enclin à approuver une mesure de grâce. [Ceux qui font partie du comité directeur jugeront en leur âme et conscience.] Mais si une mesure était prise, différente de celle qui fut la mienne, ce sera un autre que moi qui devra assumer la présidence de la Fédération française de ski ». Dépositaire des pouvoirs de tous les notables fédéraux et légitimement élu par des milliers de bénévoles représentant la masse des skieurs, le président se sent investi d'une sorte de mission sacrée : « la fédération c'est moi ». Sa décision ne saurait être remise en cause sans porter atteinte, non seulement à la fonction présidentielle mais à l'institution qu'elle incarne. Une fois établie la transcendance de l'appareil fédéral qui fait l'homme qui parle en son nom, le président peut reprendre la figure d'un père bienveillant et responsable, désireux de ramener dans le droit chemin des champions égarés et pas encore adultes. Les prises des positions fédérales traduisent une conception de l'autorité faite de paternalisme et d'intransigeance. Lors des incidents de la Foux-d'Allos, dix-sept jeunes coureurs se déclarèrent solidaires des coureurs suspendus. Convoqués devant la

commission de discipline de la FFS, ils exigèrent d'être entendus collectivement pour expliquer leurs positions. La commission composée de neuf dirigeants habilités à prendre des sanctions prit la décision de les recevoir individuellement par ordre alphabétique. Les coureurs refusèrent collectivement de se soumettre à une situation infantilisante : « Ayant pris ensemble une décision considérée comme une faute, nous ne pouvions accepter de nous expliquer individuellement. Il existe des problèmes réels au sujet de l'entraînement et en ce qui concerne les rapports avec nos chefs, nous étions traités comme des machines à courir »<sup>19</sup>. Inflexible, la commission refusa de les entendre et entreprit de les convoquer ultérieurement en incitant les familles à ramener leurs enfants dans le droit chemin. Ces conflits sont révélateurs de la position dominée des sportifs d'élite. Quels que soient leurs résultats et leurs performances, ils ne peuvent pas contester les décisions des agents auxquels l'institution a délégué ses pouvoirs. Tant dans la manière dont ils expriment leurs rapports avec les skieurs que dans leur conception de l'excellence sportive, les entraîneurs de l'Equipe de France, Jean Vuarinet et Georges Joubert se définissent comme les porte-parole de la fédération, « il y a le monde des dirigeants et celui des athlètes. Les structures harmonisent leurs rapports ; et l'autorité doit rester du côté des dirigeants investis d'une mission qui ne peut pas être remise en cause par la faute des athlètes. [...] J'estime que pour faire d'un athlète un champion dans tous les sens du terme c'est à dire avec des qualités physiques mais aussi morales, il faut d'abord fabriquer un homme fort. Je ne suis pas partisan de la douceur car elle engendre trop de faiblesse et la fragilité chez un champion». (Georges Joubert). Bien que leurs prises de position soient largement partagées par bon nombre de notables fédéraux, les enjeux des politiques fédérales ne sont pas uniquement de nature symbolique. La radiation des chefs de file du ski français met en cause les relations avec le pool des fabricants et entraîne de graves conséquences financières pour la fédération. Un an plus tard, en juin 1974, les gros comités et en particulier celui de Savoie hostiles à l'exclusion des skieurs obtiendront le

19. L'Equipe du 3 mars 1973.

limogeage des deux entraîneurs<sup>20</sup>. Pour les coureurs, l'éviction de l'Équipe de France correspond à une véritable mort sportive, ils ne peuvent participer à aucune compétition internationale car la participation à titre individuel est exclue en vertu du règlement qui stipule que ce sont les fédérations qui engagent les coureurs ou qui accordent à leurs ressortissants le droit de participer aux grandes courses du circuit. Les soutiens des moniteurs et des grands noms du ski français demeurent purement symboliques. Pour manifester son soutien aux champions exclus, l'assemblée générale du syndicat national des moniteurs de ski affirme la nécessaire solidarité de tous les professionnels du ski. Pure pétition de principe, les moniteurs de ski sont incontestablement reconnus comme des hommes de métiers mais ce n'est pas le cas des sportifs de haut niveau. En érigeant en véritable principe la dénégaration du travail sportif, l'institution refuse à ses champions la moindre possibilité de se prévaloir d'un statut homologué à celui des différentes professions de la montagne. « Notre soutien aux skieurs est absolu. Priver ces jeunes gens de la possibilité d'aller au championnat du monde alors qu'ils ont consacré dix ou quinze ans pour y parvenir est arbitraire comme il est injuste de les présenter sous un faux jour [...] Si un accord n'intervient pas sur le devenir des champions, nous n'aurons plus aucun contact avec la Fédération qui démolit les gens que nous formons. Il est exclu que les relations du syndicat et de la fédération puissent continuer comme par le passé, ce serait donner l'autorisation à certains dirigeants de saborder le travail en profondeur accompli par les moniteurs dans les stations et dans les clubs, travail qui contribue à la formation des futurs grands champions »<sup>21</sup>. (Syndicat des moniteurs de ski, décembre 1973).

Les exclus ont également reçu le soutien des anciens de l'Équipe, dont Jean-Claude Killy dénonce une décision « contraire à toute logique sportive » et se dit prêt à entraîner bénévolement les skieurs sanctionnés avec le concours de Léo Lacroix. Les arguments en faveur de ces derniers se réfèrent

uniquement à des raisons sportives en soulignant les qualités de skieurs susceptibles de remporter des médailles lors des championnats du monde. Le plaidoyer d'Honoré Bonnet l'une des grandes figures du ski français, entraîneur de toutes les équipes de France de 1959 à 1968, se situe sur le même plan. Il rappelle que lors de trois olympiades : 1960, 64 et 68 ses skieurs ont remporté huit médailles d'or, six d'argent et trois de bronze et qu'ils ont également triomphé aux championnats du monde au Chili remportant seize médailles sur vingt quatre. « Pour tout le monde en France, les coureurs ne sont que des garçons sans éducation, des tricheurs atteints de mercantilisme aigu [...] Je me permets donc de rétablir quelques équilibres car je n'aime pas la fausse vertu. Professionnels les skieurs le sont et je crois pouvoir dire qu'ils l'ont toujours été ». (Honoré Bonnet, 3 mars 1973). Une fois leurs carrières terminées, les champions et les entraîneurs n'appartiennent plus à l'espace fédéral quels que soient leurs palmarès et leurs notoriétés. Les arguments utilisés pour assurer la défense des exclus au nom de leurs compétences sportives ne sont pas recevables car ils expriment les positions d'individus étrangers à l'institution. Il est hautement significatif que leurs propositions ne soient jamais relevées ou discutées, car seuls les notables fédéraux ont le pouvoir de se prononcer sur les politiques fédérales et de prendre les décisions qui s'imposent pour assurer la pérennité de l'institution. D'une certaine manière, les grands champions du ski français qui soutiennent les exclus partagent une situation homologuée, sortis de l'espace du haut niveau, ils ne peuvent se faire entendre et leurs paroles n'ont plus la moindre légitimité. La question de la reconversion qui se trouve posée dès que les athlètes quittent la haute compétition, suppose que soit défini le marché sur lequel les compétences et le capital sportif accumulés par les champions représentent une valeur négociable. L'espace des sports serait le lieu privilégié de cet échange si les ressources dont dispose un champion retiré de la compétition constituaient un gage de promotion, or il n'en est rien. Il n'existe de fait aucun espace spécifique où le capital constitué de performances, de victoires et de médailles, puisse s'investir durablement avec des chances réelles de profit. Chaque crise fait resurgir des oppositions structurelles propres

20. *L'Équipe* des 11 et 12 décembre 1973.

21. *L'Équipe* du 13 décembre 1973.

à l'espace des sports entre les champions et les dirigeants fédéraux. Comme l'écrit Stéphane Caristan, « il faut dire que, dans cet encadrement, peu de gens ont vécu la vie d'un athlète de haut niveau »<sup>22</sup>. En moins d'une décennie les Jeux de Grenoble et les victoires de Killy et des skieurs de l'Équipe sont oubliés, effacés voire stigmatisés. La presse sportive trouve toujours de bonnes raisons à ces apostasies, les conflits avec les instances fédérales offrent une excellente opportunité de dénoncer l'emprise de l'argent<sup>23</sup> et de proclamer un indéfectible attachement aux valeurs de l'amateurisme, symboles de générosité et de désintéressement. Comme l'écrit Karl Krauss : « L'éthique et la déontologie constituent justement le genre de choses dont on a tendance à parler d'autant plus qu'on en a moins »<sup>24</sup>.

#### « LE SABORDAGE DU SKI FRANÇAIS »

« Une situation ne peut se comprendre que si on a le courage de remonter plus haut dans le temps, à l'époque où les victoires des skieurs français firent oublier ce qui se passait en coulisse. Les témoins de ces dix dernières années peuvent raconter la brusque métamorphose des milieux du ski français en termes économiques. Ils peuvent dire comment les soldats de Valmy sont devenus cette armée de mercenaires à la solde des fabricants. [...] Faute de s'attaquer à la racine du mal, on laisse le président de la fédération jouer les Fouquier-Tinville. Les vrais patrons du ski français ne sont pas de ceux qui font tomber les têtes, ce sont les bailleurs de fond qui imposent la dure loi du marché. » [...] Le débat oppose ceux qui veulent asseoir l'autorité morale d'une fédération et ceux qui, poussés par les puissances d'argent veulent la démolir. [...] Ainsi Monsieur Bonnet sait mieux que quiconque que le chef de service d'une grande firme entré en fonction sous son règne est devenu peu à peu le directeur officieux de l'Équipe de France ». (*L'Équipe* du 3 mars 1973)

22. Caristan, Stéphane (avec Nicolas Bouiges). 2001, op.cit., p. 112.

23. *L'Équipe* du 7 septembre 2007. Ce jésuitisme appartient à la culture sportive française. En témoigne la lettre envoyée par Michel Platini, président de l'UEFA, à Nicolas Sarkozy pour lui demander de préserver le sport des excès du libéralisme !

24. Cité par Bouveresse, Jacques. 2001. *Schmock ou Le triomphe du journalisme. La grande bataille de Karl Kraus*. Paris: Seuil, p. 57.

#### L'ARGENT DU SKI

Aux lendemains de l'exclusion, le pool des fournisseurs de l'Équipe de France rappelle les accords avec la FFS qui concernent le patronage des grandes compétitions sportives, l'assistance technique aux coureurs, et les aides financières directes accordées à la fédération. L'éviction des meilleurs coureurs français contrecarre les engagements des industriels qui comptaient sur leurs performances pour valoriser la qualité de leurs produits. Entre 1968 et 1988, les rapports entre la Fédération et les fabricants ont fait l'objet de multiples procédures pour définir les cotisations, les obligations de chacun et les objectifs économiques et sportifs de l'institution sportive et des firmes. Mais au-delà des modifications ponctuelles qui touchent l'individualisation des contrats et parfois leur nature, les deux instances entretiennent de profondes divergences sur leurs représentations et leurs définitions du ski de haute compétition. La conception fédérale du ski de haut niveau s'oppose à celle du ski d'élite défendue par les industriels du pool selon une logique homologue à celle qui sépare l'université et les grandes Ecoles. Les industriels défendent une logique d'entreprise, ils évaluent leurs contributions à l'Équipe de France en termes monétaires et attendent des retours financiers de leurs investissements. La rentabilité de ceux-ci ne peut être assurée que par les performances d'une élite étroite qui rassemble les meilleurs de la discipline. Pour les entreprises, il est préférable d'investir sur un champion du monde que de soutenir une poignée de skieurs figurant dans les vingt premiers. Les dirigeants du pool rappellent l'importance de leurs investissements, « *notre aide sous toutes les formes représente pour 1973 un montant global de l'ordre de trois millions. Cela constitue pour des petites entreprises un très gros effort* ». Ils s'étonnent d'une, « *décision prise à sa connaissance sans concertation à l'encontre de six champions qui ont beaucoup apporté au ski français* » et invitent le président Martel de trouver un compromis avec les skieurs exclus pour permettre à la France d'être représentée uniquement par les meilleurs ». (*Ski Français*. Le pool des fabricants, décembre 1973).

Au cours des décennies suivantes, les industriels ne changent pas de position et demeurent fidèles à des principes aux antipodes des prises de position fédérales. Les institutions sportives se réfèrent à leur propre logique, elles défendent les intérêts de l'encadrement en développant une vision du sport de haut niveau fondée sur le vieil adage de Pierre de Coubertin : « l'essentiel est de participer ». Conception proprement inacceptable pour des fabricants attachés à la performance. Dans les années 60, l'Etat par l'intermédiaire de la fédération accorde un monopole à des firmes qui s'engagent par contrats à fournir du matériel aux skieurs français. S'il est certain que l'organisation d'un marché protégé favorise le développement des industries, le marché de la compétition demeure sous le strict contrôle des institutions sportives. « Les compétitions internationales sont dominées par une écrasante servitude, un mal nécessaire : l'accumulation des points FIS [...] qui sont capitaux tout autant pour les coureurs individuels que pour les équipes nationales »<sup>25</sup>. Pour participer à la Coupe du Monde avec une équipe composée d'un nombre maximal de dix coureurs pour les trois disciplines, une nation doit avoir au moins dix coureurs classés dans les cent premiers du classement FIS. Les classements sont établis en tenant compte des moyennes des points obtenus par les coureurs lors de leurs trois meilleures compétitions. La première série rassemble pour chaque saison les coureurs classés parmi les quinze premiers, en déterminant l'ordre des départs, ce classement offre les plus fortes probabilités de succès<sup>26</sup>. Les résultats obtenus par les skieurs d'Honoré Bonnet reposent sur une vision très élitiste et sur la mobilisation d'un petit nombre de coureurs talentueux préparés et armés pour la haute compétition : « *On a affaire à des loups. Il faut donc se conduire en loup* ». En France, cette conception du sport de haut niveau ne s'est jamais véritablement imposée, les instances qui gèrent le sport s'attachant davantage à mettre le sport au service de valeurs éducatives. Chaque nouvelle période

25. Killy, Jean-Claude, Honoré Bonnet. 1976, op.cit., p. 151.

26. Lors des compétitions, la neige se détériore au fil des passages successifs et l'état de la piste pénalise lourdement les coureurs les moins bien classés qui doivent s'élancer après les autres.

de tension au sein des institutions vient à point nommé pour réactualiser des marquages symboliques initiaux qui ne cessent d'opposer la compétition à l'éducation, le capital économique au capital culturel et les professionnels aux amateurs. Tout naturellement les journalistes et certains universitaires réduisent toute apologie de la compétition à des raisons économiques. La crise est rapportée à l'égoïsme d'une poignée de champions et au caractère trop étroitement élitiste de la sélection nationale qui ne retient qu'une douzaine d'espoirs. Le rapport de Serge Lang remis à Pierre Mazeaud propose d'engager une politique sportive cohérente pour réunifier le ski afin de mettre un terme à la « désagrégation de la pyramide du ski français », cause de tous les désordres. Dorénavant, l'Equipe de France sera élargie à cent cinquante coureurs afin de « préparer la sélection des meilleurs par la promotion de tous ». Comme le montre Sébastien Fleurriel, selon un fonds d'évidences partagées par l'ensemble des instances fédérales, la probabilité d'obtenir des champions performants supposent le développement du nombre des pratiquants<sup>27</sup>. Les priorités accordées à l'encadrement des pratiques de masse deviennent alors une condition essentielle pour restaurer un sport de haut niveau vertueux, débarrassé de toutes tentations mercantiles. En reprenant régulièrement à son compte les résolutions des institutions sportives, le journal *Le Monde* s'érige alors en défenseur des valeurs du sport et plaide pour l'élargissement de l'encadrement fédéral seul capable de résister à la menace permanente des marchands du temple. (*Le Monde* 20 Juin 1973).

Dans le travail réalisé avec Charles Suaud sur le football professionnel, nous avons montré comment il a fallu une longue lutte collective pour que les footballeurs obtiennent un véritable statut professionnel. Si, dès 1969, ils avaient acquis des droits nouveaux comme le contrat à temps, il a fallu une journée de grève en 1972 pour que l'accord entre dans les faits. Il faut rappeler l'hostilité complète de Pierre Mazeaud à toute forme

27. Fleurriel, Sébastien. 2004. *Le sport de haut niveau en France. Sociologie d'une catégorie de pensée, Sports, cultures, sociétés*. Grenoble: Presses Universitaires de Grenoble, p. 7.



de professionnalisme et les mesures prises contre les tentatives d'autonomisation du basket-ball<sup>28</sup>. Tous les agents économiques promoteurs et organisateurs mais aussi les joueurs étaient placés sous haute surveillance et leurs gains très lourdement taxés par l'administration fiscale. Le ministère des Sports avait même pris la décision d'interdire aux professionnels de se produire dans les salles édifiées avec les deniers publics. Contrairement aux footballeurs, les skieurs de l'Equipe de France ne disposaient d'aucune instance collective pour construire la profession. Le syndicat des moniteurs qui a manifesté sa solidarité durant le conflit ne pouvait servir de collectif de substitution. Lors de la crise de 1973, Pierre Mazeaud a certes tenu à réaffirmer sa volonté de maintenir des liens privilégiés avec le pool, mais en précisant que la nature ces rapports visait à éviter « des relations directes entre les industriels et les skieurs ». C'est dans le même ordre d'idée que le secrétaire d'Etat a présenté un statut pour les athlètes de haut niveau qui, en maintenant les règles strictes de l'amateurisme, les place dans des situations d'extrême dépendance face aux institutions fédérales. Les traits majeurs des propositions esquissées par le ministre sont toujours d'actualité et structurent les dispositifs d'encadrement des athlètes de haut niveau. « La participation à la haute compétition moderne est incompatible avec la poursuite normale d'un programme d'études ou l'exercice habituel d'une profession. Or, précisément cette activité n'est pas considérée comme de nature professionnelle : l'athlète amateur n'est pas censé tirer profit de son art. Il convient donc que la collectivité nationale dont il porte les couleurs lui fournisse une aide qui lui permette de s'entraîner sans nourrir de souci permanent quant à son présent et surtout quant à son avenir. C'est cet ensemble d'aides qui peut constituer ce qu'on peut appeler un statut »<sup>29</sup>. Pierre Mazeaud doit trouver une position moyenne entre la volonté d'aider matériellement les sportifs de haut niveau sans leur accorder un statut qui en ferait des professionnels d'Etat : « On peut bien sûr imaginer une aide de l'Etat encore supérieure. Mais où se trouve dès lors

la différence avec l'athlète d'Etat que notre philosophie politique refuse et avec le professionnel que les règlements internationaux excluent ? Je ne suis d'ailleurs pas sûr que l'argent soit un élément positif et que la perspective de gain soit un réel stimulant. En serais-je persuadé que pour des raisons évidentes de philosophie morale je devrais le dénoncer ». Les mesures promulguées dans ce texte fondateur concernent en premier lieu la scolarité des athlètes : aménagement d'horaires, inscriptions dans des sections de sport études et bourses de formation pour accompagner la fin de carrière. Les dispositions financières concernent le remboursement des frais d'entraînement et de déplacement, les « manques à gagner » compensant les pertes de salaires, les rémunérations versées par des employeurs privés ou par des administrations qui accueillent les athlètes durant leurs carrières sportives et enfin un certain nombre de primes qui récompensent les succès lors des compétitions comme les Jeux olympiques ou les championnats du monde. C'est par l'ensemble de ces aides que « l'Etat veille à garantir la promotion sociale des athlètes de haut niveau », mais le ministre précise que si un statut, confère des droits il implique également des devoirs. D'une part, l'athlète doit honorer ses sélections et s'astreindre à une obligation de résultats, d'autre part, il lui appartient de veiller lui-même à son propre avenir.

#### AMATEURS OU PROFESSIONNELS

Durant toute une époque, la perception de la moindre somme d'argent perçue par un athlète suffisait à le faire accuser de professionnalisme et à obtenir sa condamnation. Toutefois les rémunérations occultes ou officielles perçues dans le cadre fédéral ne faisaient pas l'objet du même ostracisme et un sport comme le rugby a pu fonctionner jusqu'en 1995 dans une logique de marché sans devenir un sport professionnel. Pour les institutions fédérales, c'est la perte du contrôle sur les athlètes qui constitue la rupture et marque le passage au professionnalisme. Le fait que la fédération ne reconnaisse pas le statut de professionnels aux skieurs de l'Equipe de France suffit à les maintenir dans le cadre de l'amateurisme. Ce sont les rapports

28. *L'Equipe* du 13 décembre 1974.

29. *Le Monde* du 24 février 1976.

de force au sein des institutions qui déterminent les frontières et fixent les passages : condamnable hors du cadre fédéral, le professionnalisme devient aménageable sous le contrôle des institutions sportives. Pour Honoré Bonnet, les skieurs de l'Equipe de France sont des professionnels parce qu'ils exercent un véritable métier dont ils tirent l'essentiel de leurs ressources. Jean-Claude Killy évalue très bien la nature du problème et il en mesure les enjeux : « Dans les pays où l'industrie est très florissante et en particulier par l'intermédiaire de cette dernière et du pool des fabricants, on a trouvé, pour les grands skieurs un système de rémunération garantissant d'un côté, une certaine sécurité en cas d'accident grave et, d'un autre, proportionnelle à la qualité de l'athlète et à ses succès. Contrairement à ce que prétendent certains *atrabilaires*, les skieurs dits amateurs sont assujettis à l'impôt et s'y soumettent [...] Le CIO et les comités olympiques nationaux s'évertuent à trouver une formule qui préserverait le «statut d'amateur» exigé pour se présenter aux J.O. tout en respectant le sens pratique qu'imposent les sociétés du moment et en sauvegardant une éthique poussièreuse à laquelle plus personne décemment ne peut encore croire. [...] Tartuffe est loin de disparaître »<sup>30</sup>. Les institutions sportives décernent le label amateur, sorte de certificat de moralité aux skieurs dont elles contrôlent les prestations et les ressources monétaires. Elles exercent une surveillance pointilleuse et dénoncent comme faute sportive tout ce qui pourrait amorcer une certaine autonomie des skieurs : « *En ce qui concerne la vie de l'athlète, obligation de fonctionner à 100% dans le moule fédéral : stages, déplacements, hébergement, entraînement, tout est organisé, planifié et décidé par l'encadrement. De même pour le choix des compétitions et les orientations sportives de l'athlète, celui-ci n'a aucun pouvoir de choix ou de décisions* » (H.1980). Confrontés à des catégories de pensée qui sont autant de principes de classement, les skieurs demeurent indécis pour définir leurs propres statuts. Dans leur majorité, ceux qui ont achevé leur carrière au début des années 1960 déclarent être de véritables amateurs. A partir des J.O. de 1968, les classifications

30. Killy, Jean-Claude, Honoré Bonnet. 1976, op.cit., p. 162.

deviennent plus incertaines. Si un skieur sur deux pense qu'il se livre à une activité professionnelle, un sur cinq utilise à la catégorie officielle de « semi-pro » pour définir sa position et les autres éludent la question. En plaçant l'argent au centre de sa définition du professionnalisme, l'institution impose la dénégation de sa propre dimension économique et gouverne la compétition dans l'illusion des valeurs désintéressées du sport pour le sport. Les skieurs n'ont d'ailleurs pas d'autres alternatives que de se soumettre au paternalisme d'un ordre fédéral qui conserve le monopole de la compétition.

*«A l'image de son état de compétiteur, le statut de l'athlète de haut niveau reste par définition précaire. Quoi qu'il en soit l'athlète est depuis longtemps un véritable « pro » dans son activité, mais pas considéré comme tel quant à son statut [...] Le statut amateur tel qu'il est défini par l'olympisme n'en finit pas de faire des concessions mais il a la vie dure pour de bonnes et simples raisons qu'il véhicule des valeurs fortes et justes, universelles et incontestées. De cet esprit découlent les règles qui régissent les fédérations internationales et nationales qui ne veulent pas se marginaliser de ces valeurs et de l'événement planétaire que sont devenus les J.O. Cependant, cet alibi louable sert probablement les fédérations et leurs dirigeants qui perdraient beaucoup en influence et en prestige à voir des teams régis par le privé les supplanter, les privant d'une part de leurs revenus et de leurs prérogatives. Ce statut fédéral ne profiterait-il pas aussi aux politiques qui par le biais des fédérations entretiendrait le sport dans son rôle emblématique cocardier. On peut quand même se féliciter de trouver en ce système un des derniers garants d'une certaine idée du sport [...] Mais qu'en serait-il dans un contexte 100% professionnel et donc régi par les fabricants ? Un statut peut-être plus enviable à certains points de vue : rémunérations – moyen matériels – notoriété, mais probablement plus impitoyable concernant le respect de l'athlète : sélection – éviction brutale, résultats à n'importe quel prix : intensité des compétitions – blessures irrécupérables – reconversions plus aléatoires. Tout reposerait sur une moralité et des valeurs variables d'un employeur à l'autre. » (H.1985)*

Professionnels par leurs pratiques et amateurs dans le rapport à l'argent imposé par l'ordre fédéral, les skieurs vivent

des situations contradictoires. Alors que la pratique exige un investissement total, l'absence de reconnaissance d'un véritable statut réduit la carrière sportive à une mise entre parenthèses d'années vécues dans « un monde presque virtuel ». En fin de carrière, dans la majorité des cas, les skieurs se présentent sur le marché du travail dotés de compétences qui ne sont pas considérées comme de véritables qualifications de métier. Les revendications d'un statut professionnel demeurent toutes personnelles, elles appartiennent à l'espace de la vie privée et ne peuvent être prises en compte dans l'espace public et sur le marché de l'emploi.

*« Je me suis toujours définie comme professionnelle et jamais comme amateur. Je trouvais complètement idiot cette notion amateur/professionnel fondée sur un aspect qui n'était pas le bon. Pour moi la notion financière n'était pas la plus importante pour définir si j'étais professionnelle ou pas. Je gagnais quasiment zéro centime mais je passais dix mois sur douze et huit heures par jour à m'entraîner et à être sur mes skis. Si ça ce n'est pas professionnel ! Je me souviens d'une interview avec Antenne 2 où on me demandait ce que j'allais chercher aux JO de Sarajevo en 1984. J'avais répondu par provocation que j'allais chercher des contrats, bien sûr, puisque j'étais professionnelle. L'interview n'est jamais passée ! Semi-pro, cela n'a aucun sens ! » (F.1984)*

Ainsi grâce au pool, douze mille euros auraient été distribués à l'Équipe de France en 1972. Cette somme représente un revenu net mensuel d'environ huit cent euros pour chaque coureur, ce qui correspond au salaire d'un cadre d'entreprise en début de carrière ! Les études de l'INSEE sur les salaires et les revenus devraient pourtant permettre d'éviter toutes spéculations sur l'argent des sportifs. Au milieu des années 1980, les ressources d'un skieur de l'Équipe de France peuvent provenir des manques à gagner, des primes, des contrats avec les entreprises ou les administrations ou des aides personnalisées. Le « manque à gagner » n'est pas un salaire, si d'un point de vue monétaire le skieur peut percevoir une rémunération équivalente, il ne peut bénéficier du système de protection sociale au même titre que l'ensemble des salariés.

*« A mon époque en 1984-1985, le manque à gagner s'élève à vingt sept mille cinq cent euros par mois pour un coureur classé*

*dans les dix meilleurs mondiaux. Le skieur classé centième percevait mille trois cent euros, au-delà les skieurs disposaient d'une somme forfaitaire de six cents euros. Lorsque cette somme était trop faible, elle était complétée par une bourse de la FFS.*

*Le salaire au sens strict du terme provient des douanes ou de l'armée. En 1984, la FFS disposait de onze contrats d'un an et de quatre de six mois avec l'administration des douanes, il faut y ajouter trois contrats avec l'armée. Ces contrats sont attribués en priorité aux coureurs les mieux classés et sont remis en question chaque saison. S'ils permettent de bénéficier de tous les droits des salariés, ces avantages cessent dès la fin du contrat. » (H.85)*

En 1980, un salaire de vingt sept mille euros correspondait au salaire médian, sans les primes de match, d'un footballeur professionnel de première division. En 1985, cette somme représentait environ le huitième décile d'un salaire de cadre moyen.

Les primes sont attribuées par la FFS. En fonction des résultats, elles proviennent directement des accords avec le pool et récompensent les cinq premiers par épreuves des J.O. ou des championnats du monde et les dix premiers par épreuves des Coupes du monde. Suivant les mêmes critères, elles sont attribuées aux lauréats de chaque épreuve du classement général de la Coupe du monde et du championnat du monde junior. Enfin, il faut mentionner les aides personnalisées attribuées dans le cadre de la formation, cours par correspondance, préparation au brevet d'État et autres parcours visant une insertion pour une somme qui ne peut-être supérieure à quatre cents euros par an. Les autres formes de financement sont à la fois plus rares et plus sélectives. Dans la majorité des cas les sommes mentionnées par la presse sportive relèvent de pures spéculations, comme le rappelle ce coureur même les intéressés se gardent bien d'en faire état.

« Le contrat direct avec les marques concerne très peu de coureurs, et dépend entièrement des performances. Le montant est difficile à connaître : « C'est la partie occulte et inavouable. J'en ai pour ma part bénéficié uniquement une fois pour la modique somme de quatre mille cinq cent euros, j'étais alors dixième mondial, donc il n'y a pas de quoi se lever la nuit. La

FFS n'en a pas connaissance, cela se traite directement avec les marques» (H.1985)

Le montant de ces différentes dotations concerne uniquement les compétiteurs des Equipes de France masculine et féminine classés en première série, donc figurant dans les 15 premiers mondiaux. Soit pour les hommes treize coureurs en 1968, aucun en 1980, un seul en 1984 et en 1986. Pour les femmes, dix en 68, quatre en 1980, neuf en 1984 et quatre en 1986. Comme le fait remarquer l'un de nos interlocuteurs en commentant ce classement :

« *On vit encore correctement du ski si on figure dans les 30 premiers. Au delà on se fait plaisir et heureusement que les parents sont là pour assurer le quotidien* »<sup>31</sup>. (F.84)

Les gains de la plupart des coureurs demeurent trop aléatoires pour qu'il soit possible de les considérer comme des rémunérations salariales ordinaires. La FFS a expérimenté plusieurs solutions disparates pour assurer aux coureurs une stabilité de leurs ressources en évitant de leur concéder un statut de salarié à part entière. Au début des années quatre-vingt un « fonds coureur » pour assurer une meilleure gestion financière des carrières a été mis en place à l'initiative de Joël Julien, juriste – conseil au cabinet Deloitte et Touche et de Georges Coquillard, président du comité de course de la FFS. Une retenue de 20% des cotisations versées par le pool à la FFS est réservée aux coureurs. Chacun d'entre eux accumule des points en fonction de ses places dans les dix premiers en coupe du monde ou au classement FIS. Chaque point obtenu est converti en argent et crédité sur le compte particulier du coureur en fin de saison. Ce dernier peut en disposer librement, mais s'il diffère ses retraits, l'imposition se répartit sur un nombre maximal d'années et fiscalement ses gains sont traités comme des bénéfices non commerciaux (BNC). Si le coureur décide de retirer son argent en une seule fois et que cette somme le fait passer dans la tranche supérieure d'imposition, l'État ponctionne 56%, il a donc tout intérêt à laisser la FFS gérer son compte afin de voir

diminuer son taux d'imposition. En principe le compte doit être soldé tous les cinq ans et le « fonds coureur » ne fonctionne pas pour des partenaires extérieurs au pool. Toutefois, juridiquement, il n'existe pas une fiscalité spécifique pour les athlètes de haut niveau et l'administration fiscale mit rapidement un terme à l'expérience. Pour les coureurs, si ces aménagements présentent ponctuellement certains avantages ils ne peuvent pas remplacer l'obtention d'un véritable statut.

#### ALÉAS DES STATUTS ET PROTECTIONS ILLUSOIRES

« *A mon époque, (au début des années 80) la FFS propose au coureur de laisser ses gains sur un compte fédéral. Le coureur peut ainsi les répartir sur plusieurs années afin de les percevoir de façon échelonnée. La note à payer est moins douloureuse par rapport au fisc !* (H.1984)

« *Le skieur de l'Equipe de France travaille à plein temps, il est rétribué par l'administration des douanes et par les sponsors via la FFS. Moi, j'étais salariée des douanes et rétribuée par mes sponsors personnels d'où des discussions problématiques avec l'administration fiscale. L'activité principale est-elle celle de douanier ou l'activité rétribuée par les sponsors pour l'utilisation de l'image de l'athlète. Les rétributions des sponsors sont-elles soumises aux charges sociales ?* (F.1982)

« *Les fabricants du pool versaient leurs cotisations. La FFS redistribuait ensuite aux coureurs un manque à gagner dont le montant était strictement basé sur le classement FIS. En 1983, j'étais troisième mondiale et j'ai perçu trois mille euros par mois. IL y avait également un barème de primes de course versées directement par la FFS. J'ai eu de sérieux problèmes fiscaux avec « cette notion de manque à gagner ». Ce manque à gagner était-il un salaire ou un bénéfice industriel et commercial ?* (F.1984)

« *Mais ce n'était sûrement pas la panacée en « terme de social », à mon époque, lorsqu'on percevait un manque à gagner on ne cotisait à aucune caisse de retraite, aujourd'hui les années passées dans ces conditions nous pénalisent* ». (H. 1985)

En avril 1984, la revue fédérale *Ski-Flash* fait le point sur les mesures qui renforcent les liens de la FFS avec les coureurs des équipes de France. Le « fonds coureur » concerne quelques skieurs ayant obtenu les meilleurs résultats, mais le contrôle

31. Toutes ces informations ont été recueillies auprès des coureurs de l'Equipe de France durant notre enquête.

des ressources, même des plus minces s'exerce sur l'ensemble des coureurs qui ne peuvent récupérer leurs gains qu'en fin de carrière. Du point de vue fédéral, les nouveaux protocoles ont pour fonction d'éviter les « tractations douteuses avec les fabricants et les dessous de table versés aux coureurs »<sup>32</sup> et doivent fonctionner comme une sorte d'assurance pour offrir un pécule aux coureurs en fin de carrière. Par contre, si les skieurs quittent les rangs des amateurs pour devenir professionnels, ils doivent rembourser toutes les sommes dépensées par la fédération pour leur formation et leur entretien. Les gains deviennent ainsi une sorte de dépôt de garantie pour dédommager la fédération du travail accompli au service de la haute compétition.

Lorsqu'un athlète met fin à sa carrière, il se voit exclu de toutes les aides financières dont il a disposé durant des années ; il doit alors prendre du recul et évaluer les ressources dont il dispose pour entamer une seconde vie. Mais durant sa carrière un athlète demeure mobilisé en permanence sur la compétition et vit dans l'urgence, comme l'écrit Stéphane Caristan : « L'avenir, il n'y pense jamais. Son seul avenir, c'est le présent »<sup>33</sup>. Dans le cadre de l'enquête, les skieurs interrogés se sont souvent montrés critiques envers l'institution fédérale et la domination qu'elle exerce sur les athlètes. Néanmoins, cette objectivation trouve ses limites dans la force et la pérennité des catégories utilisées pour penser et définir la compétition : « *Le sport de compétition n'est pas un travail, ni un emploi, ni une fonction [...] C'est une passion, un élan, une folie qui mène l'individu au dépassement de soi et de ses limites. Il ne tolère ni calcul, ni concession, c'est un engagement total, immodéré et irraisonnable* » (H.1985)

Il existe ainsi tout un vocabulaire d'institution qui donne à chaque sportif les catégories d'appropriation et de perception à l'aide desquelles il peut décrire sa situation et donner du sens à sa vie. Dans la bouche des sportifs, la « passion du sport » est invoquée à propos des réalités pratiques et participe à un travail symbolique d'enchantement d'une expérience humaine incer-

taine, périlleuse et déterminante pour l'avenir. Relevant d'une logique de la dénégation, la passion est au sportif de haut niveau ce que la vocation était au séminariste des années cinquante<sup>34</sup>. Le mot arrive très spontanément dans les récits de carrière faits par des athlètes qui trouvent là le moyen d'assumer leur destin. La réalité la plus objective du sportif de haut niveau est ainsi fondée sur une construction symbolique qui nie la réalité de ses conditions d'existence tout en l'exprimant. La passion se double d'un sens quasiment mystique de souffrance sublimée qui fait dire aux champions qu'ils ne sauraient renoncer. Ainsi Carole Montillet, blessée et meurtrie après une chute terrible dans la descente d'entraînement, lors des Jeux Olympiques de 2004, reprend le lendemain le départ de la course : « Je ne me suis pas demandé ce matin si j'étais courageuse. En fait je n'ai jamais pensé ne pas y aller. Parce que c'est ma vie, parce que c'est moi »<sup>35</sup>. Cette mobilisation permanente d'énergie converge vers le temps aussi intense que bref qui ponctue la victoire. Les manifestations de joie des athlètes victorieux ne peuvent se comprendre tant qu'on ne les rapporte pas à la somme impressionnante d'efforts et de travail consentis pour accéder au succès. Paradoxalement c'est par la dénégation de la compétition comme travail que les athlètes contribuent à accroître le capital symbolique d'une institution par leurs performances et leurs succès. Les conflits avec les fabricants offrent d'excellentes occasions d'opposer la logique de l'intérêt et du profit à celle du désintéressement et du don de soi.

#### GENÈSE DE L'ESPACE DU PROFESSIONNALISME

Aux Etats-Unis, dès le milieu des années 1960, une association de skieurs américains a entrepris d'organiser un circuit

32. *Ski Flash*, avril 1984.

33. Caristan, Stéphane (avec Nicolas Bouiges). 2001, op.cit., p. 202.

34. Suaud, Charles. 1978. *La vocation. Conversion et reconversion des prêtres ruraux*. Paris: Les éditions de Minuit, p. 280.

35. *L'Equipe* du 16 février 2006. En 2001, Régine Cavagnoud, championne du monde a trouvé la mort lors d'une descente d'entraînement. Comme le constate un médecin fédéral, « les courses de ski resteront toujours un sport à risque. Lorsqu'on chute à 140 km/h, il est évident qu'on va avoir quelque chose, et les déchirures de ligaments sont quasiment le pain quotidien des skieurs ».

de courses professionnelles en recrutant d'anciens champions qui affrontaient des comparses pour faire le spectacle. Il s'agissait davantage d'opérations publicitaires ayant pour objectif le développement du ski Outre Atlantique que de véritables compétitions. Le lancement du tennis professionnel dans les années 1960 s'est inscrit dans une logique analogue. L'ancien champion, Jacques Kramer organise des exhibitions dans le monde entier et dans les lieux les plus insolites : scènes d'opéra, palais de maharadjas, enceintes d'entreprises! Quelques années plus tard, après d'âpres conflits avec les fédérations de tennis, la création de tournois « open » mettait fin à l'amateurisme. En ce qui concerne le ski, c'est un ancien coureur, Jack Beattie, « coach » des équipes américaines de 1963 à 1968 qui lança véritablement le circuit pro en basant la compétition sur le slalom parallèle. Cette épreuve très spectaculaire connut un succès croissant aux USA et au Canada. La participation de Jean-Claude Killy, auréolé de ses titres olympiques assura le lancement de l'opération. Lors de la saison en 1972-1973, le champion français remporta sept courses et devint champion du monde. En France, la publication de ses gains et une évaluation de ses contrats publicitaires avec des grandes firmes américaines, ne fit que renforcer l'ostracisme traditionnel envers le professionnalisme. Henri Duvillard qui avait fini second du classement général de la Coupe du monde en 1971 et 1972, avant d'être exclu de l'Equipe de France, rejoignit le circuit pro en 1974 et remporta deux titres de champions du monde. En décembre 1976, il accorda un entretien au journal « Ski Magazine » qui représente l'institution fédérale. Face à une série de questions, qui compare les épreuves professionnelles aux jeux du cirque, il répond en s'en tenant aux valeurs sportives. Il rappelle les exigences ascétiques de sa préparation « *Durant un hiver complet, je fais 7000 passages de piquets contre à peine 2000 chez les amateurs [...] l'entraînement pour le ski professionnel doit être beaucoup plus poussé, plus intensif que pour le ski* ». Il souligne ensuite la dureté des épreuves « *Sur le plan de la concentration nerveuse, sept slaloms parallèles sont exactement sept fois plus durs qu'un seul slalom spécial de la Coupe du monde. C'est à chaque fois un formidable sprint. Lors des compétitions, on peut faire jusqu'à dix slaloms parallèles en une*

*heure. Ils sont plus courts que les slaloms traditionnels environ 40 secondes. C'est une succession de sprints, plus difficiles aussi. La moindre erreur est fatale ; beaucoup plus difficile à rattraper que dans un slalom traditionnel ; tout cela demande une énorme concentration* ». Mais en exposant les aspects financiers de la politique fédérale, il met en évidence les enjeux et les contraintes des compétitions professionnelles, « *je dirais qu'un coureur de l'Equipe de France même s'il ne remporte pas de victoires gagne quand même honnêtement sa vie, alors qu'il ne gagnera strictement rien chez les professionnels sans victoires. C'est quand même nettement moins confortable comme situation* »<sup>36</sup>.

Après une phase initiale d'observation le circuit pro a pris de l'ampleur et des équipes de firmes étrangères aux industries du ski se sont formées. En 1981 la moitié du financement de l'équipe Rossignol est assurée par la compagnie aérienne TWA qui a également une autre entrée dans le circuit en collaboration avec la compagnie de location de voiture Avis. La concurrence est très vive pour entrer dans des grandes équipes comme TWA et AVIS, ou celles des marques regroupées autour de Peugeot.

La FFS a créé une licence B qui permet aux skieurs amateurs de courir en pro et de signer les contrats qu'ils peuvent obtenir en continuant de participer à la Coupe du monde, en revanche ils ne peuvent plus participer aux JO et aux championnats du monde. Cette restriction mise à part, cette nouvelle répartition des parts du marché entre la Fédération internationale et le circuit pro est paradigmatique. Les institutions fédérales autorisent les skieurs amateurs à venir, sans déroger à leur statut, obtenir sur les circuits pros les rétributions de leurs performances sans être considérés comme des professionnels à part entière. Cette situation pourrait s'avérer très avantageuse pour les meilleurs coureurs européens, s'ils ne se heurtaient pas à la concurrence d'une génération de skieurs américains uniquement formés chez « les pros et débarqués sur le circuit avec l'état d'esprit exigé par ce type de confrontations ».

Il existe trois circuits B et seuls les meilleurs peuvent espérer signer un contrat d'un an renouvelable avec les grandes

36. *Ski Magazine* du 15 décembre 1976.

équipes, mais lorsqu'ils obtiennent des résultats leurs marques doublent leurs émoluments. Comme le dit Claude Perrot, coureur de l'Equipe de France engagé sur le circuit pro dans les années quatre-vingt, « pour gagner sa croûte, il faut s'entraîner de plus en plus. Périodiquement il existe des épreuves de sélection. Si vous n'avez pas marqué de points en Coupe du monde, vous devez descendre la piste avec moins de 5% de plus que le temps des ouvriers qui sont toujours les trois meilleurs pros du moment. Ensuite il faut signer un contrat avec la World Pro Skiing, l'organisation de Bob Beattie. Avant chaque course, il existe les qualifications le jeudi et le vendredi pour tenter de rentrer dans les trente deux meilleurs, dès qu'on y parvient, cela commence à rapporter de l'argent, pour remporter une épreuve il faut courir dix fois en deux heures. Nous signons des contrats de six mois avec nos «sponsors». Cela veut dire que nous devons vivre toute l'année avec ce que nous gagnons en hiver. [...] Nous sommes obligés de nous prendre en charge. Chez les amateurs, vous êtes totalement assistés, sur le circuit il faut s'occuper de son hôtel, de son billet d'avion et prendre des assurances en cas de blessures. Le ski professionnel devient de plus en plus dur, je dirais que la Coupe du Monde c'est la F1 alors que nous c'est Indianapolis<sup>37</sup> ».

Les organisateurs du «circuit pro» ne sont jamais parvenus à s'implanter sur le marché européen étroitement contrôlé par la FIS et les instances fédérales. Certes les coureurs professionnels disposent d'un statut de travailleur indépendant pour gérer des carrières plus rentables, mais ils demeurent soumis aux impératifs de marchés qui échappent largement à leur contrôle. Comparativement à la situation des skieurs nationaux cette situation présente certains avantages comme le souligne Henri Duvillard : « Un réel statut professionnel pour un coureur de l'Equipe de France ôterait à la Fédération toute souplesse d'éviction des coureurs notamment lors des blessures et permettrait aux coureurs de disposer d'une véritable couverture sociale ». Néanmoins, contrairement aux autres sports professionnels américains les skieurs ne disposent d'aucun organe de

37. *L'Equipe Magazine* du 15 mars 1981, entretien avec Claude Perrot.

défense collective susceptible de protéger leurs droits face aux employeurs<sup>38</sup>. Pour les athlètes, l'idéal de l'engagement dans la carrière sportive se réalise sur le mode d'une réussite professionnelle et économique. Seuls des résultats significatifs leur permettent d'appartenir à des collectifs de spécialistes (entraîneur, soigneur, manager) qui comme ces «écuries» d'athlètes américains évoquées par Stéphane Caristan, ont pour ambition explicite la réussite financière de l'entreprise<sup>39</sup>. Aucun champion ne peut réunir sur le circuit professionnel les ressources suffisantes pour assurer son avenir. En lui-même l'argent n'a pas la capacité de faire des petits, pour offrir les garanties nécessaires aux lendemains de carrières, les gains réalisés doivent être convertis en capital économique. Le rendement de tels investissements suppose des dispositions économiques étroitement dépendantes des conditions sociales dans lesquelles les champions les ont acquises et des espaces où elles se sont constituées.

#### LE RETOUR AU MONDE ORDINAIRE

Le processus de transformation par lequel on devient skieur de haut niveau dure une douzaine d'années à l'issue desquelles l'institution consacre les agents qui lui ont tout donné : ceux qui, par leurs investissements et leurs résultats, ont acquis, au fil des sélections, un droit d'entrée en Equipe de France. La carrière d'un athlète, à strictement parler, dure environ dix années entièrement voués à la compétition et à la recherche de performances. Un individu épouse d'autant plus totalement les desseins d'une institution que celle-ci lui offre la possibilité d'assouvir ses pulsions. Comme l'écrit Pierre Bourdieu, « le travail de socialisation des pulsions s'appuie sur une transaction permanente dans laquelle l'enfant accorde renoncements et sacrifices en échange de témoignages de reconnaissance,

38. Korr, Charles. Liberté des contrats et LM de base-ball in *Les cahiers de l'Insep* (25):229-244. Comme le montre l'auteur, ce sont les luttes collectives et syndicales des joueurs de base-ball qui ont permis d'imposer aux propriétaires des clubs des contrats conformes à la législation du travail.

39. Caristan, Stéphane (avec Nicolas Bouiges). 2001, op.cit., p. 138.

de considération ou d'admiration »<sup>40</sup>. La conversion à l'espace du haut niveau repose sur une sorte de compromis où l'athlète performant choisit l'institution tout autant que celle-ci le choisit parce que tout dans ses comportements manifeste ses désirs d'épouser ses finalités. L'arrêt de la haute compétition marque nécessairement une rupture brutale avec tout ce qui, durant des années a constitué non seulement la vie d'un individu mais aussi sa raison de vivre. Pour s'interroger sur le devenir des champions après leurs carrières, il faut se demander ce que l'institution fait aux individus et ce qu'elle leur accorde. L'analyse des types de ressources accumulées durant des carrières d'exception devrait permettre de comprendre les trajectoires des athlètes et les atouts dont ils disposent pour affronter le marché du travail ordinaire. Les destins sociaux des skieurs de l'Équipe de France tiennent davantage aux héritages familiaux qu'aux capitaux acquis durant leur carrière. Il en est ainsi du capital culturel, dans la majorité des cas, les études supérieures ont été réalisées par des skieurs dont les pères avaient déjà des diplômes de même niveau. Lorsque les pères ont achevé des études secondaires, les skieurs acquièrent le baccalauréat bien qu'ils vivent dans un « monde séparé ». La poursuite d'un cursus scolaire demeure néanmoins soumise à une transmission qui s'effectue quasiment à contre espace et à contre temps. Dans ces conditions, la réussite obtenue sur le mode volontariste est imputable à l'acquisition d'un goût cultivé que seules les familles attachées aux valeurs de l'école peuvent transmettre de manière efficace. Comme en témoigne le parcours de cette championne qui cumule excellence sportive et performances universitaires.

*« Après mon bac, j'ai d'abord voulu faire une école d'ingénieurs. J'ai donc cherché une formation pour réaliser cet objectif, mais aussi qui me permette de maintenir mon esprit au travail. Je me suis inscrite à la fac d'Orsay en maths/physique en pensant faire une année en deux ans. Au bout de deux ans, je me suis rendu compte que c'était trop difficile, absente à tous les travaux pratiques, j'ai compris que je ne réussis pas une bonne école d'ingénieurs et que finalement ce n'était pas ce qui me plaisait.*

40. Bourdieu, Pierre. 2001, op. cit., p. 148.

*Mais j'avais acquis une bonne formation en maths. J'ai changé d'orientation, j'étais plus intéressée par l'économie et la vie des entreprises. J'ai bénéficié alors d'un contrat de la P.O totalement inefficace ! J'ai essayé en vain de m'inscrire sans aucun appui en première année de « sciences éco alors que j'avais déjà eu deux inscriptions en Deug maths. [...] Je me suis obstinée, j'ai pu m'inscrire et j'ai réussi la suite de mon cursus jusqu'au DEA de « marketing » que j'ai finalement obtenu contre toute attente statistique ! A l'époque, (1984) il n'existait pas de structure spécifique pour les athlètes de haut niveau après le bac. J'ai dû m'organiser moi-même, des amis de la fac m'envoyaient les cours une fois tous les quinze jours. En 1985, un partenariat a été créé entre le ministère des sports et l'Institut Supérieur des Affaires (3<sup>ème</sup> cycle HEC). J'ai été la première athlète à en bénéficier. Il fallait un diplôme de deuxième cycle en plus de la validation des acquis professionnels pour les années de compétition, ce qui était mon cas. Il ne restait plus qu'à trouver un financement par une entreprise et l'ISA s'en est chargée. Maintenant je suis cadre dans une banque » (F.84. parents : diplômés du supérieur)*

La reprise d'un cursus universitaire s'avère difficile mais réalisable, toutefois les dispositions nécessaires pour rentabiliser le diplôme obtenu supposent un sens du placement qui s'acquiert difficilement dans l'espace du sport de haut niveau. La pratique de la haute compétition vécu comme libre et désintéressée ne constitue probablement pas la meilleure entrée pour accepter des contraintes du monde du travail ramenées à leurs dimensions économiques. Comme le rappelle Marx, le travail n'est supportable que parce qu'il procure un « profit spécifique irréductible au profit monétaire », réduit à sa vérité objective il serait intenable voire pratiquement invivable. Tout travail suppose un investissement qui constitue sa vérité subjective et détermine un intérêt pour travailler en delà duquel l'expérience devient mutilante voire génératrice de pathologie<sup>41</sup>. Si cet axiome est propre à toute activité professionnelle, il devient particulièrement sensible dans les métiers à vocation dont la compétition sportive fournit un modèle achevé.

41. Bourdieu, Pierre. 1994, op. cit., p. 241-243.



Le retour à la vie sociale ordinaire s'accompagne d'une rupture profonde entre les dispositions acquises dans l'espace de la compétition et les propriétés d'emplois rapportés à leur vérité objective. A l'encontre des idées reçues, il n'existe pas d'homologie entre l'espace de la haute compétition et un espace social livré au marché et à la libre concurrence. Aux yeux d'athlètes habitués au « confort fédéral, comme l'écrit Stéphane Caristan, où rien n'a été anticipé pour promouvoir les succès des meilleurs [...] les athlètes français ne savent pas «se vendre pour tirer bénéfice de leurs talents »<sup>42</sup>. Ce sont pourtant les écoles de commerce qui ont démarché les sportifs de haut niveau en fin de carrière pour leur proposer des formations. En règle générale, l'incorporation d'un habitus managérial s'adresse à des étudiants qui ont acquis le sens des affaires et du commerce au sein même de leurs classes sociales. Les champions de ski éprouvent des difficultés au sein des formations proposées par les ESC dans la mesure où les dispositions acquises dans l'espace du haut niveau les incitent difficilement à épouser les carrières commerciales qui leur correspondent. Comme en témoigne la trajectoire de cette championne qui, après une brève expérience s'est rattachée à l'espace social auquel elle appartient.

*« J'ai obtenu mon bac en 1981, mon époque, il était assez aisé d'obtenir son bac en menant une carrière sportive. Les skieurs des générations précédentes n'ont pas eu cette chance, beaucoup ont tenté de suivre des cours par correspondance (CNED) mais peu ont obtenu leur bac. D'un autre côté, à cette époque, il y avait plus de débouchés dans le commerce, il était plus aisé de monter son propre magasin de sports. [...] Quand j'ai arrêté la compétition au printemps 1990, j'avais prévu de faire une formation commerciale de 10 mois sur Paris, c'était une formation dépendant de la chambre de commerce (le CESDIP) marketing et force de vente. J'ai eu connaissance de cette formation par deux personnes qui étaient venus nous proposer des formations. Celle-ci m'a aidé à faire la transition, c'était intéressant, d'autant que j'ai pu faire un stage chez Chanel, mais finalement ce fût une erreur d'orientation car je*

*n'aime pas le commerce ! Dans le même temps, j'ai commencé à écrire pour le magazine Ski Français (qui appartenait encore à la FFS). J'ai finalement quitté le magazine lors de sa revente en 1997: j'ai écrit un peu en free lance pour Salomon jusqu'à l'an dernier, et j'enseigne le ski en hiver. » (F.1982, parents sans diplôme).*

La majorité des skieurs de notre enquête (huit sur dix) sont nés entre 1940 et 1960. Entre l'époque où les générations des pères se trouvaient sur le marché du travail et le moment où les skieurs ont mis un terme à leur carrière sportive, il s'est écoulé au moins 30 ans. Durant cette période, la France s'est profondément transformée, les pères qui ont eu trente ans entre 1940 et 1950 ont connu trente années de croissance assurant le plein emploi. La crise qui s'ouvre en 1975 avec le premier choc pétrolier marque un brusque ralentissement de la croissance et la réapparition d'un chômage structurel qui hypothèque les anticipations d'un développement économique continu. La comparaison établie terme à terme entre les CSP des pères et celles des skieurs au lendemain de leur carrière risque d'aboutir à des conclusions erronées comme le montre ces quelques exemples. D'une part, sur vingt quatre skieurs, fils ou filles de patrons, douze sont devenus patrons à leur tour, neuf moniteurs de ski et trois cadres d'entreprise. D'autre part, sur dix sept enfants de cadres ou de professions libérales, dix sont moniteurs de ski, cinq patrons et deux cadres supérieurs. Sur la base de ces données, il est impossible de savoir si ces trajectoires individuelles enregistrent des mobilités ascendantes ou descendantes. Cette période se caractérise par la concentration du capital commercial et en conséquence par le déclin du petit commerce. Dès lors, comment doit-on évaluer la trajectoire des enfants de commerçants devenus moniteurs de ski ? Face à la position sociale menacée de leurs familles, faut-il conclure, que le monitorat constitue une promotion ou que, pénalisés par la perte du capital économique familial, l'enseignement du ski traduit un certain déclin social.

En réalité, nous avons affaire à deux configurations sociales qui distinguent la génération des ascendants de celles des skieurs, elles diffèrent par la composition des ménages et

42. Caristan, Stéphane (avec Nicolas Bouiges). 2001, op.cit., p. 103.

par certaines particularités économiques et sociales<sup>43</sup>. L'espace social auquel appartenait les familles des skieurs se caractérise par une forte proportion de femmes au foyer, six femmes sur dix ne déclarent aucune activité : une sur deux pour les patrons du commerce et de l'industrie comme pour les moniteurs de ski et sept sur dix pour les cadres supérieurs et professions libérales. Les ménages homogames sont les plus fréquents chez les patrons, un individu sur deux partage la même activité que son conjoint. Enfin, parmi ces ménages, les indépendants, artisans et petits commerçants sont les mieux représentés. L'enquête réalisée en 1975 par le centre de Géographie alpine<sup>44</sup> sur la double activité des moniteurs de ski montre la persistance d'activités artisanales encore liées à l'économie rurale de ces régions, les métiers du bois, du bâtiment et de l'agriculture sont les plus fréquents et beaucoup plus fréquemment attestés que les activités liés à l'hôtellerie.

L'espace social des skieurs est très différent. D'une part les ménages se caractérisent tous par une double activité, les carrières sportives auront donc favorisées une plus grande autonomie des femmes moins dépendantes de la situation de leurs conjoints. D'autre part les moniteurs de ski et les patrons du commerce rassemblent la grande majorité de notre population. Parmi les premiers, quatre ménages sur dix sont socialement homogames et quatre sur dix réunissent l'encadrement du ski et la gestion d'affaires commerciales. Les seconds sont essentiellement des employeurs qui ont investi prioritairement les activités liées à l'hôtellerie et à la gestion des équipements de ski, les conjoints ont la même profession dans un ménage sur deux. Dès le milieu des années 1980, les moyennes entreprises de plus de dix salariés et les grandes surfaces ont absorbé le petit commerce et l'artisanat local qui ont pratiquement disparu des stations de ski. Dans ce nouvel espace social l'école de ski française (ESF) occupe une place prépondérante dans les activités

commerciales. L'enseignement du ski qui draine une clientèle aisée contribue au développement touristique et génère des emplois essentiels autour desquels s'organisent les activités économiques des stations. Le monitorat représente une certaine assurance lors des fins de carrière, les moniteurs constituent presque la moitié de notre population. Les deux tiers d'entre eux ne sont pas des enfants de moniteurs et sont issus des classes supérieures de la société locale mais n'ont pas d'autre alternative que l'enseignement du ski. Comme le remarque cette skieuse de l'Équipe de France, par ailleurs détentrice d'un palmarès conséquent, « chez nous il n'y a rien du tout, plus rien d'autre que le ski ». Cette limitation du champ des possibles traduit, d'une part, la réduction du bassin d'emplois, d'autre part, la fragilité des ressources dont disposent les skieurs au moment de revenir sur le marché du travail. Aux yeux des pratiquants de ski, les moniteurs ont un prestige certain, leur virtuosité et une solide culture de la montagne les distingue des personnels de service ordinaire. Les champions trouvent naturellement leurs places dans une telle perception, disposant d'une compétence rare, ils semblent prédisposés à devenir des modèles d'excellence pour toutes les écoles de ski. Pour autant, la réalité des ESF correspond fort peu à cette vision enchantée et sans en faire la sociologie, il faut pourtant expliquer leur fonctionnement pour comprendre les positions qu'elles accordent aux anciens skieurs de l'Équipe de France. Une école de ski est un groupement de travailleurs indépendants qui adhère au syndicat national des moniteurs de ski. Un moniteur qui a le diplôme complet peut créer une section locale du syndicat en ouvrant une école de ski, les moniteurs suivants acquièrent des numéros en fonction de leur ordre d'adhésion. Il existe plusieurs statuts au sein de chaque école. Les permanents sont élus par ceux qui les ont précédés et ils travaillent toute la saison, ils ne peuvent faire moins de 80% des horaires effectués par les trois meilleurs moniteurs de l'école (ceux qui font le plus grand nombre d'heures). Les temporaires permanents sont inscrits à la section locale du syndicat pour toute la saison. Ils n'ont aucune garantie de travail et ils figurent au « planning » lorsque les permanents ne parviennent pas à assurer toutes les heures proposées. Les moniteurs

43. Ces résultats ont pu être produits grâce au travail d'analyse factorielle des correspondances (AFC) développé par Salah Bouhedja, ingénieur d'études au Centre de Sociologie Européenne (CSE), et à qui nous adressons tous nos remerciements.

44. Guérin, Jean-Paul, Hervé Gumuchian. 1976. Les moniteurs de ski français, revue de géographie alpine, G. *Revue de géographie alpine* 64:5-29.

temporaires adhèrent également au syndicat et peuvent obtenir du travail le plus souvent à la semaine, en particulier lors des périodes de vacances scolaires. Un skieur de l'Équipe de France peut éventuellement se retrouver en situation de temporaire mais généralement les écoles peuvent tirer profit de son image de marque. Néanmoins, les performances les plus prestigieuses ne permettent aucune dérogation en ce qui concerne le numéro accordé, l'excellence sportive n'a pas d'influence sur la liste des moniteurs de chaque école qui est fondée uniquement sur l'ancienneté. « *Les règles sont strictes. Lorsque je suis entrée à l'école, j'étais en fin de liste, donc j'ai pris les cours de débutants. Je n'étais pas seule dans ce cas. Je trouve que c'est du gaspillage de voir des champions du monde passer leur temps à enseigner le chasse-neige, mais il faut le faire. Comme j'avais des jeunes enfants, j'ai demandé de différer ma participation au fonctionnement mais cela ne m'a pas été accordé* » ! (F.1973). Le numéro d'ordre détermine le nombre d'heures effectuées durant une saison et, par conséquent, les rémunérations particulières de chaque moniteur. Ces différences de revenus sont accentuées par le fait que chacun doit acquitter ses propres cotisations sociales, l'adhésion à l'école qui intègre la licence à la FFS, l'achat de son propre matériel et une participation aux frais généraux de la structure. Ces derniers sont également répartis entre tous les moniteurs, le poids de ces charges varie donc en fonction du nombre d'heures effectuées. Elles peuvent être de l'ordre de 10% pour les meilleurs moniteurs qui assurent le plus grand nombre d'heures et de 40% pour ceux qui en accomplissent le moins. Le capital sportif, qui tient lieu de capital culturel aux sportifs de haut niveau, ne confère pas aux skieurs de l'Équipe le moindre avantage pour gérer leur carrière de moniteur. Hors de l'espace de la haute compétition, les palmarès sportifs demeurent purement symboliques.

## CONCLUSION

Durant leur carrière, les anciens skieurs de l'Équipe de France ont acquis les ressources nécessaires pour répondre aux exigences des marchés du travail local. Dans le cadre de l'écono-

mie des sports d'hiver, les positions de patron du commerce et de l'industrie ou de moniteur de ski peuvent apparaître comme les retombées positives de la haute compétition. Cependant, les années passées en équipe de France parviennent rarement à doter les skieurs du capital économique et culturel susceptible d'améliorer de manière significative leur position sociale. Leur situation est comparable à celles des athlètes évoqués par Stéphane Caristan : « Une toute petite poignée vit très bien de l'athlétisme. Une grande majorité vivote et tous les autres ne parviennent tout simplement pas à joindre les deux bouts. Il est extrêmement rare qu'un athlète puisse capitaliser suffisamment durant toute sa carrière et vivre de ses rentes par la suite »<sup>45</sup>. Pour la majorité, la situation obtenue est largement imputable aux solidarités familiales au sens large du terme qui constituent la trame de la population des stations. La force de ces réseaux sociaux enracinés dans la vie d'une vallée et d'une localité se lit dans les trajectoires des skieurs, aux lendemains de leur carrière huit sur dix retrouvent leurs origines spatiales et familiales et les alliances tissées autour de ces appartenances. Converti en capital et investi dans la vie locale, l'argent de la compétition obtient un plein rendement en assurant la pérennité de l'économie des stations comme le montrent quelques réussites exemplaires comme celles d'Annie Famose à Avoriaz ou de Frank Picard aux Saisies. Conservés en mémoire, les titres sportifs préservent une sorte de capital d'autochtonie comme l'atteste la tradition de ces familles dont les enfants se retrouvent régulièrement en Équipe de France. Le ski de haute compétition représente un véritable patrimoine familial pour les Duvillard à Megève, les Couttet et les Bozon à Chamonix. Les mariages le plus souvent homogames renforcent les différences de position dans un espace social où l'opposition entre les familles des patrons du commerce et de l'industrie plus richement dotées en capitaux économiques et culturels et celles des moniteurs de ski traduit des différences de réussite qui demeurent largement indépendantes des palmarès et du capital sportif accumulé. L'espace de la haute compétition rassemble des institutions qui déterminent les droits d'entrée,

45. Caristan, Stéphane (avec Nicolas Bouiges). 2001, op.cit., p. 13.

fixent les règles et les conditions de participation. D'une part, des épreuves comme les championnats du monde et les Jeux Olympiques sont contrôlés par les Fédérations internationales et le CIO qui possèdent un monopole sur leur organisation. Les athlètes sont sélectionnés par leur propre fédération et représentent leur nation. Ils obéissent aux règles de l'amateurisme fixées par le CIO, ainsi que le précise Lamine Diak, président de la fédération internationale (IAAF), « l'athlétisme n'est pas un sport professionnel, même s'il est maintenant permis de gagner de l'argent ».<sup>46</sup> D'autre part, il existe un circuit professionnel qui, organise ses propres compétitions et décerne des titres à des compétiteurs dont le ski est le métier. Ces organisations sont censées incarner des conceptions antagonistes de la compétition, d'un côté, la gratuité de l'effort, le désintéressement sont les maîtres mots d'une vision du monde où le terme olympique a valeur de garantie morale, de l'autre, la recherche du profit et l'appât du gain demeurent la raison d'être des compétiteurs<sup>47</sup>. Cette opposition perd toute crédibilité si on prend comme objet la production de ces compétitions comme spectacles télévisés en analysant les institutions engagées dans la concurrence pour la production des images et la commercialisation des droits de retransmission. Dès lors les différences entre le CIO, énorme entreprise commerciale, et les institutions qui gèrent les compétitions professionnelles s'estompent. C'est la même logique d'entreprise et de recherche de rentabilité financière qui oriente et guide le travail de production des compétitions. Ainsi que l'écrit Pierre Bourdieu, « le champion n'est que le sujet apparent d'un spectacle qui est produit deux fois : une première fois par tout un ensemble d'agents qui concourent au bon déroulement de la compétition sportive sur le stade ; une seconde fois par tous ceux qui produisent la reproduction en images et en discours de ce spectacle ».<sup>48</sup> Dans le cadre fédéral, les résultats prestigieux viennent inéluctablement accroître le capital symbolique

46. *Le Monde* du 14 Août 2004

47. Faure, Jean-Michel. 2004. Les J.O., entre économie et valeurs sportives. *Le Journal du CNRS*, juillet/août 2004.

48. Bourdieu, Pierre. 1994. Les jeux olympiques. Programme pour une analyse. *Actes de la recherche en sciences sociales* (103):102-103.

et renforcer la légitimité des institutions. Elles permettent à ces dernières d'obtenir des contrats, d'accroître leurs ressources économiques et de renforcer leurs pouvoirs politiques. L'excellence pèse peu au regard de la pérennité de l'instance fédérale,<sup>49</sup> l'éviction en 1973 des meilleurs skieurs français vient en témoigner<sup>50</sup>. Tenus de se conduire en professionnel dans une institution qui refuse toute régulation professionnelle, les skieurs sont toujours dans une situation de grande dépendance. Le livre blanc du CNOSF, publié récemment demeure hostile à l'obtention d'un tel statut, « *Plutôt qu'un statut, [il faut veiller] à la reconnaissance sociale et fiscale de l'athlète de haut niveau. Il n'y a aucune raison pour que les athlètes de haut niveau au même titre que les chanteurs, acteurs ou musiciens ne bénéficient pas d'aménagements particuliers* »<sup>51</sup>. Faute de bénéficier de la juridiction commune aux autres salariés, les dommages corporels et les blessures fréquentes en compétition ne peuvent être reconnus comme accidents du travail<sup>52</sup>. Sur le circuit professionnel, le skieur indépendant gère sa propre carrière et assume la pleine responsabilité de ses résultats et de ses investissements. Véritable paradigme de l'individu idéal de la théorie néolibérale, il est son propre entrepreneur et doit veiller à faire fructifier ses ressources. Soumis aux contraintes des organisateurs privés, il vit sa propre dépendance comme un choix personnel. En visant à accroître de manière exponentielle les charges de travail des athlètes sans veiller à préserver leur intégrité corporelle, les actions conjointes des institutions et des organisateurs privés

49. Caristan, Stéphane (avec Nicolas Bouiges). 2001, op.cit., p.13 et suivantes.

50. Au moment de leur exclusion, les skieurs évincés des équipes de France avaient remporté 40 épreuves de Coupe du monde pour les hommes et 34 pour les femmes. Les titres mondiaux confortent ces palmarès jamais égalés.

51. CNOSF. 2007. La raison du plus sport. De la contribution du mouvement sportif à la société française: CNOSF, p.106-107.

52. Outre Régine Cavagnoud, plusieurs skieurs ont fait de graves chutes lors d'épreuves de la Coupe du monde : Gernot Reinhold est mort en 1991, Silvano Beltrametti est paraplégique depuis 2001, Mathias Larzinger a été amputé d'une jambe, Daniel Albrecht, champion du monde, est dans le coma depuis janvier 2009, Lund Svindal souffre d'un grave traumatisme crânien, pour ne citer que les plus grands noms. Mais, précise le médecin de l'équipe olympique suisse, « la vitesse est facteur de risque, mais il s'agit à chaque fois de fautes techniques du skieur ». Source : <http://www.swissinfo.ch>, juin 2009.

participent en toute légitimité à la diffusion d'un modèle de société assujetti à la logique pure du marché. Si comme l'écrit Robert Castel, le fondement de la démocratie consiste précisément à protéger les individus afin de leur donner les moyens d'affirmer leur autonomie, l'absence de protection annonce des jours sombres<sup>53</sup>.

## Table des matières

Investissement sportif et enjeux sociaux	
Formation, valeur et conversion du capital sportif . . . . .	5
<i>JEAN-MICHEL FAURE, SÉBASTIEN FLEURIEL</i>	
Le capital sportif à l'état incorporé . . . . .	6
Luttes de transformation et rapports de dépendance . . . . .	11
Conversion et reconversion du capital sportif . . . . .	14

### Première partie Le capital sportif à l'état incorporé

La formation des équipages	
La construction sociale des collectifs navigants . . . . .	19
<i>MARC PELLETIER</i>	
La technique contre l'aventure :	
une opposition tardive et fondamentale . . . . .	20
Sélection des supports de navigation et sélection des navigateurs. . . . .	23
Monotype versus non-monotype. . . . .	25
La voile monotype : une pratique ascétique . . . . .	27
La voile non-monotype : des « qualités humaines avant tout » . . . . .	28
La production sociale des gestes de navigation . . . . .	31
La construction sociale du collectif navigant. . . . .	33
Les mécanismes de recrutement et de consolidation du groupe. . . . .	37
La navigation comme équilibre des tensions . . . . .	39
La voile n'est pas que la voile . . . . .	43
Formation et mode de domination des nouveaux entrants sur le marché du travail cycliste . . . . .	45
<i>NICOLAS LEFEVRE</i>	
Transmission du métier. . . . .	48
Apprendre à apprendre. . . . .	50
Les formes légitimes de la domination . . . . .	54

### Deuxième partie Luttes de transformation et rapports de dépendance

La professionnalisation des gymnastes de haut niveau	
Voie nationale et chemins de traverse . . . . .	63
<i>BRUNO PAPIN</i>	
Salaires, bourses, indemnités et primes à la performance. . . . .	66
La réglementation sportive internationale : un enjeu majeur . . . . .	69

53. Bourdieu, Pierre. 1998. Le néo-libéralisme, utopie (en voie de réalisation) d'une exploitation sans limites. In *Contre-feux*. Paris: Raisons d'agir.

Représentation collective, valeur de l'amateurisme et attachement au club . . . . .	75
Les indices d'une ère nouvelle . . . . .	81
Conclusion . . . . .	87
<b>La « glorieuse incertitude »</b>	
<b>Genèse et structure du marché du travail athlétique . . . . .</b>	<b>89</b>
<i>MANUEL SCHOTTÉ</i>	
La libération par le marché . . . . .	91
La formule de l'athlétisme "open" . . . . .	101
D'une domination à l'autre . . . . .	107
<b>L'entraîneur dans le football professionnel</b>	
<b>en Angleterre 1902-2004</b>	
<b>Les transformations d'un poste et d'une position . . . . .</b>	<b>113</b>
<i>CLAUDE BOLI</i>	
Une fonction hybride, 1902-1945 . . . . .	114
La division du travail d'encadrement . . . . .	118
Vers l'autonomisation, 1945-1971 . . . . .	119
« L'effet Busby » et le poids de la tradition 1971-1991 . . . . .	127
Entre valeurs sportives et enjeux économiques 1991-2004 . . . . .	131
Conclusion . . . . .	138

## Troisième partie

## Conversion et reconversion du capital sportif

<b>Bénévoles, amateurs et travailleurs</b>	
<b>Le monde des activités équestres . . . . .</b>	<b>143</b>
<i>VÉRÈNE CHEVALIER, FANNY LE MANCQ</i>	
Le contexte institutionnel des activités équestres . . . . .	145
Les modalités de la professionnalisation . . . . .	153
La carrière professionnelle :	
entre réajustements et redéfinition identitaire . . . . .	162
Conclusion . . . . .	178
<b>« L'affaire Cécillon »</b>	
<b>Un grain de sable dans la mécanique sociale</b>	
<b>du monde rugbystique français . . . . .</b>	<b>181</b>
<i>SÉBASTIEN FLEURIEL, JORIS VINCENT</i>	
La combinaison pathogène des handicaps . . . . .	192
Conclusion . . . . .	198

<b>Les skieurs de l'Equipe de France 1968-1988</b>	
<b>Reconversions et destins sociaux . . . . .</b>	<b>201</b>
<i>JEAN-MICHEL FAURE</i>	
Les marchés du ski . . . . .	205
Le ski ou l'école . . . . .	212
L'argent du ski . . . . .	223
Amateurs ou professionnels . . . . .	227
Genèse de l'espace du professionnalisme . . . . .	235
Le retour au monde ordinaire . . . . .	239
Conclusion . . . . .	246

## Dans la même collection

### *En devenant Foucault*

*Sociogénèse d'un grand philosophe*

José Luis Moreno Pestña

### *L'accès à la vie d'artiste*

*Sélection et consécration artistiques*

Gérard Mauger (dir.),

Denis Férey, Morgan Jouvenet, Serge Katz, Audrey Mariette,

Gérard Mauger, Vanessa Pinto, Hyacinthe Ravet,

Pierre-Emmanuel Sorignet

### *La validation des acquis de l'expérience*

*La reconnaissance d'un nouveau droit*

Frédéric Neyrat (dir.)

Catherine Agulhon, Emmanuelle Auras, Stéphane Bellini,

Guy Brucy, Pascal Caillaud, Cédric Frétygné,

Jean-Paul Géhin, Marie-Hélène Jacques, Chantal Labruyère,

Alex Lainé, Dolorès Laope, Yvon Lamy, Fabienne Maillard,

Francis Marchan, Frédéric Neyrat, Hélène Pauliat,

Bernard Prot, Emmanuel Renault, Bernardine Rivoire,

Frédéric Séchaud, Emmanuel Tribby, Laurent Willemez

### *Pour une analyse critique des médias*

*Le débat public en danger*

Eveline Pinto (dir.)

Jacques Bouveresse, Patrick Champagne, Christophe Charle,

Julien Duval, Jean Gayon, Serge Halimi, Dominique Kalifa,

Dominique Marchetti, Gérard Mauger, Érik Neveu,

Éveline Pinto, Marcel Trillat

### *Le théâtre des amateurs*

*Un jeu sur plusieurs scènes*

Thomas Morinière

### *Les prud'hommes*

*Actualité d'une justice bicentenaire*

Hélène Michel, Laurent Willemez (dir.)

Thomas Brugnot, Diane Delacourt, Florence Gallemand,

Tiennot Grumbach, David Hamelin, Claire Lemercier,

Hélène Michel, Norbert Olszak, Emmanuel Porte,

Nicolas Swierczek, Jean-Philippe Tonneau, Benoît Verrier,

Laurent Willemez

### *Les deux Algéries de Pierre Bourdieu*

Enrique Martín-Criado

### *Une société littéraire*

*Sociologie d'un atelier d'écriture*

Frédéric Chateigner

### *Le commerce des idées philosophiques*

Louis Pinto (dir.)

Dominique Bourel, Aloïs Hahn, Xavier Landrin,

Stefania Maffei, José Luis Moreno Pestña, Louis Pinto,

Romain Pudal

### *Histoires de lecteurs*

Gérard Mauger, Claude Poliak, Bernard Pudal

